



MAIRIE DE L'ACUL-DU-NORD

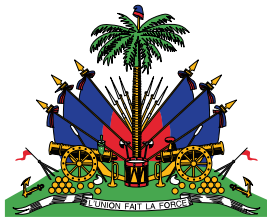
PLAN DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX (PFC)

Juin 2015



PLAN DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX (PFC)

Juin 2015



République d'Haïti
Département du Nord
Commune de l'Acul-du-Nord

TABLE DES MATIÈRES

v	Liste des sigles et abréviations	17	L'organigramme actuel de la mairie
1	Chapitre 1 Introduction	18	Brève présentation de la situation actuelle des directions et services de la mairie
1	Le PFC, la mobilisation fiscale et le budget communal annuel	19	Chapitre 4 Présentation des idées de projets et fiches signalétiques des projets prioritaires
2	Le PFC, le Plan communal de Développement (PCD) et le Schéma d'Aménagement communal	19	Tableau récapitulatif des idées de projets proposées par les ateliers
3	Les grandes lignes de l'élaboration du PFC	31	Fiches signalétiques des projets prioritaires
7	Chapitre 2 Présentation de la commune	47	Chapitre 5 Nature des interventions prioritaires, stratégies de financement, mesures d'accompagnement
7	Profil historique	48	Nature des interventions prioritaires et estimations financières globales
9	Les données démographiques et migratoires	49	Stratégies de financement
11	Les enjeux de la problématique des risques et désastres dans la commune	49	Mesures d'accompagnement
14	Environnement socio-organisationnel de la commune	51	Chapitre 6 Conclusion
15	Environnement économique de la commune		
17	Chapitre 3 Présentation sommaire de l'état des services municipaux		



LISTE DES TABLEAUX

- 5** **Tableau 1 > Les grandes étapes de l'élaboration du Plan de Financement des Services communaux de l'Acu-du-Nord**
- 20** **Tableau 2 > Idées de projets par domaine de compétences de la municipalité**

LISTE DES PHOTOS

- v** Enseigne de l'Acu-du-Nord sur la Route nationale.
- vi** L'élaboration de PFC suit une méthodologie hautement participative.
- 4** L'atelier d'infrastructure en pleine discussion sur les projets prioritaires.
- 6** Le rapporteur du comité mixte d'économie présente les idées de projet prioritaires de son domaine.
- 7** Notre Dame de la Nativité, une des plus anciennes églises du pays.
- 9** Plus des trois quarts de la population de l'Acu-du-Nord habite en milieu rural.
- 11** Malgré la verdure, les versants sont érodés.
- 13** Une pompe d'eau à La Bruyère.
- 14** Des participants au PFC.
- 15** Deux commerces du centre-ville.
- 16** Le nouveau bâtiment de la mairie de l'Acu-du-Nord.
- 19** Identification d'idées de projets par compétence de la mairie. Chaque thématique a sa couleur.
- 21** La construction d'un complexe sportif, une des idées de projets proposées pour le PFC de l'Acu-du-Nord.
- 23** L'école nationale de Soufrière dans son état actuel.
- 24** Le dispensaire de Soufrière construit en 2011.
- 25** Un point d'eau de l'Acu-du-Nord dans un état dégradé.
- 26** Certaines sections communales sont submergées dans le noir à la tombée de la nuit.

- 28** **Tableau 3 > Liste des 30 projets prioritaires**
- 30** **Tableau 4 > Liste des idées de projets prioritaires**
- 48** **Tableau 5 > Nature des interventions prioritaires et estimation financière globale**

- 27** La dégradation de l'environnement et le déboisement augmentent les risques de désastres naturels.
- 28** La construction d'un cimetière dans la 5^e section communale, une idée de projet prioritaire.
- 29** Une fontaine de l'Acu.
- 31** Emplacement du marché-abattoir à La Bruyère.
- 32** Hommage à Mackandal à Campêche.
- 33** La plage de S^t Michel, exemple de la dégradation à gauche, un bar à droite.
- 36** Le déplacement est difficile et risqué en période de pluies.
- 37** Quelques étudiants sur la place publique de l'Acu-du-Nord.
- 38** L'éclairage des routes réduit le taux d'accidents nocturnes.
- 39** Un jeune Aculois pose sur l'une des voies du centre à identifier.
- 40** Site prévu pour le centre de santé materno-infantile à Flaville
- 41** L'atelier thématique de santé et assainissement en plein travail sur les fiches signalétiques pendant l'élaboration du PFC de l'Acu-du-Nord.
- 43** Le CTC à Soufrière, construit par la mairie, est exigu et ne répond pas aux normes requises.
- 44** Un des sites identifiés pour la construction d'une toilette publique.
- 47** Selon la loi haïtienne, toute entreprise opérant dans plusieurs secteurs doit payer une patente par activité.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAC	Bureau agricole communal	GPS	Système de Positionnement global par Satellite	PADEDD	Plan d'Actions Départemental pour l'Environnement et le Développement durable du Nord
BDS	Bureau du District scolaire	IHSI	Institut haïtien de Statistique et d'Informatique	PCD	Plan communal de Développement
CCC	Comité communal de Participation citoyenne	LOKAL+	Limiyè ak Òganizasyon pou Kolektivite yo Ale Lwen	PFC	Plan de Financement des Services publics communaux
CDC	Conseil de Développement communal	MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle	PINNE	Programme d'Intervention Nord/Nord-Est
CFPB	Contribution foncière des Propriétés bâties	MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales	PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
CNIGS	Centre national de l'Information géo-spatiale	OCB	Organisation communautaire de Base	SAC	Schéma d'Aménagement communal
COUC	Centre d'Opération d'Urgence communal	ODN	Organisation pour le Développement du Nord	SIG	Système d'Information géo-spatiale
DSNCRP	Document de Stratégie nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté	ONG	Organisation non gouvernementale	UE	Union européenne
EDH	Électricité d'État d'Haïti	OSC	Organisation de la Société civile	UEH	Université d'État d'Haïti
FACA	Fédération des Associations communautaires de l'Acul			USAID	United States Agency for International Development

L'ACULDU-NORD

← 2KM

Enseigne de l'Acul-du-Nord sur la Route nationale.



L'élaboration de PFC suit une méthodologie hautement participative. Ici, un comité mixte procède au dépouillement du scrutin des idées de projets prioritaires.

Ce chapitre présente la définition du Plan de financement des services publics, explique son rapport avec la mobilisation fiscale et décrit les quatre différentes phases de l'élaboration du PFC de l'Acoul-du-Nord.

Le projet LOKAL+ (*Limiyè ak Òganizasyon pou Kolektivite yo Ale Lwen*), dont l'adjudication date de janvier 2013, est financé par l'Agence américaine pour le développement international (USAID). Il a pour objectif général de contribuer au renforcement de la capacité de l'État haïtien à fournir des services publics de manière durable. Durant sa mise en œuvre, le projet établira un partenariat privilégié avec des entités étatiques nationales et départementales ainsi qu'avec les autorités locales. Les communes cibles, dont le nombre varie entre six et dix, sont situées dans les trois corridors (Cul-de-Sac, Saint-Marc, Nord) définies comme zones prioritaires de développement, d'un commun accord entre les gouvernements haïtien et américain. De manière spécifique, LOKAL+ appuiera les municipalités cibles dans leur quête d'amélioration des services publics de proximité priorités par les populations locales. Il mettra l'emphase sur les aspects suivants :

- 1> renforcement de la capacité des **autorités locales** à fournir des **services communaux** ;
- 2> **augmentation** durable des **recettes** locales par la **sensibilisation** des contribuables en vue du financement des projets ;
- 3> amélioration de l'**accès aux services déconcentrés** et aux fonds du gouvernement central par les communes ;
- 4> amélioration du **cadre légal** en faveur de la décentralisation et des services déconcentrés ;
- 5> augmentation de la **transparence**, du contrôle, et de la responsabilité des collectivités locales et des prestataires de services déconcentrés.

DÉFINITION ET IMPORTANCE DU PFC DE L'ACUL-DU-NORD

Le Plan de Financement des services publics communaux – plus communément désigné sous le sigle PFC – est le fruit d'un exercice de **planification participative** entre les autorités locales et les représentants des différents secteurs organisés de la société civile. Ce mécanisme participatif multisectoriel lui confère une **représentativité** certaine, basée sur toutes les composantes de la communauté dans l'identification des interventions qui devraient inciter les autorités locales à porter leurs efforts vers des actions permettant d'**améliorer** les **services publics** à offrir à la population.

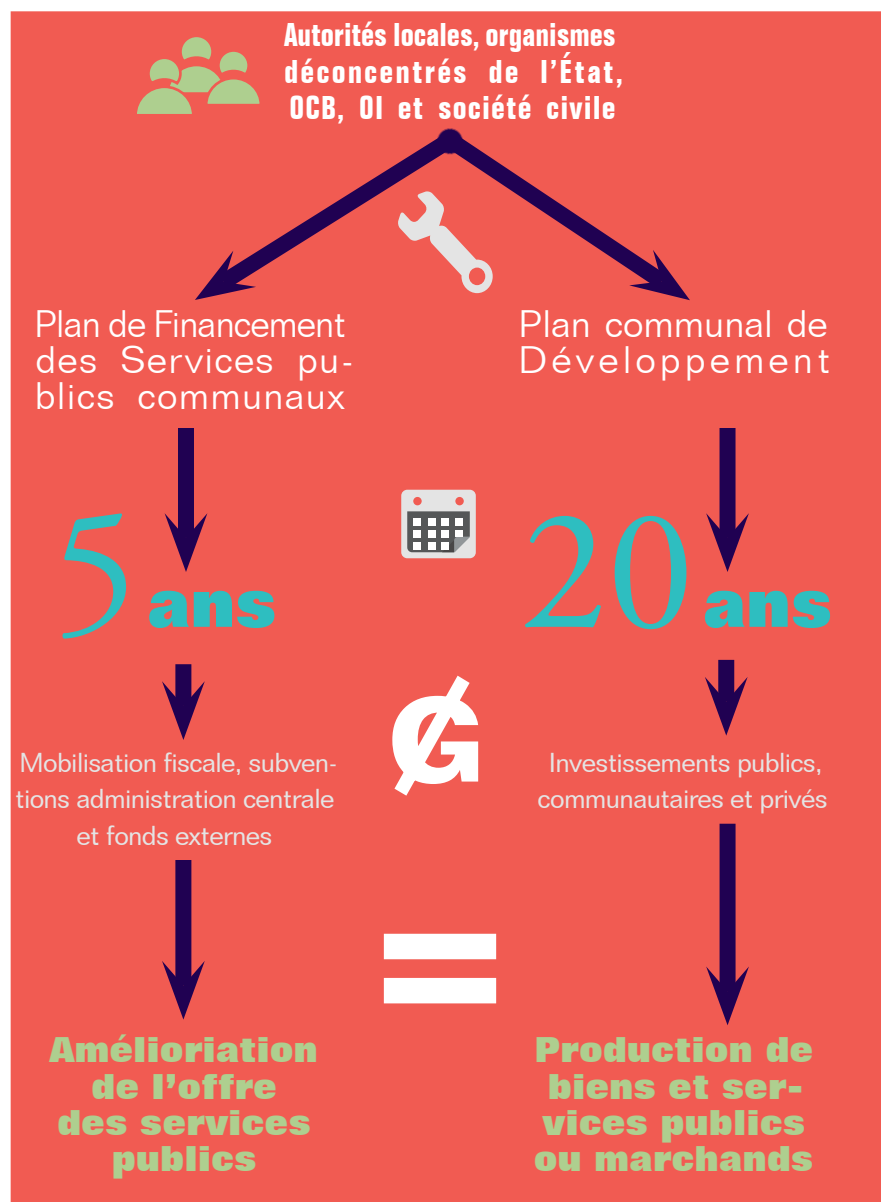
Ce plan permettra à la mairie cible de mieux établir sa vision pour la commune et de la partager avec les différents secteurs de la communauté, l'État central, les bailleurs de fonds, les agences internationales et autres institutions de développement. Il lui facilitera la réalisation des objectifs fixés dans le cadre d'un développement durable, avec l'appui d'une administration travaillant au service de la communauté et se consacrant au bien-être de la population. Il permettra aussi à l'administration locale de mieux **justifier** le grand effort de **mobilisation fiscale** sollicité des contribuables.

LE PFC, LA MOBILISATION FISCALE ET LE BUDGET COMMUNAL ANNUEL

Le PFC est donc un outil permettant à la municipalité de sensibiliser et de **motiver** les **contribuables** quant à la nécessité d'effectuer, d'une part, cet effort fiscal et, d'autre part, divers investissements publics en vue d'améliorer l'offre des services menant au changement et au développement. C'est un couloir privilégié de vulgarisation de la volonté d'action de la mairie et un outil stratégique pour optimiser les résultats attendus dans sa démarche de mobilisation fiscale. Un tel processus a ainsi été initié par la municipalité de l'Acoul-du-Nord.

Les investissements prioritaires issus du Plan de Financement des Services publics communaux et financés en partie par les recettes publiques, en plus d'améliorer le cadre physique de vie et de faciliter l'accès à des services publics de proximité, contribueront à l'**édification d'infrastructures socio-économiques** d'importance. Ils induiront également d'autres formes d'**investissements générateurs de richesses** et d'**emplois**, qui devront augmenter substantiellement le chiffre d'affaires des entrepreneurs et, subséquemment, élargir l'assiette fiscale locale.

LE PFC, LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD) ET LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL



Le Plan de Financement des Services publics communaux (PFC), le Plan communal de Développement (PCD) et le Schéma d'Aménagement de la Commune ont en commun le **cadre physique** des interventions et une **méthodologie participative** impliquant les autorités locales et la société civile. Ces outils réfèrent à une vision de développement de la commune s'inspirant à la fois des besoins collectifs exprimés par les différents secteurs de la société et des opportunités manifestes dans un contexte de développement durable.

Par ailleurs, le **PFC** est axé sur les **investissements publics** relevant des attributions de la mairie et conditionné par les prévisions budgétaires basées sur les **recettes internes** à obtenir à la faveur d'un processus de mobilisation fiscale, les **subventions** de l'**administration centrale** et la recherche de **fonds externes** auprès des bailleurs internationaux. Par contre, le Plan communal de développement (**PCD**) vise à la fois les **investissements publics, communautaires et privés**. Ces derniers portent généralement sur la production de biens et services marchands dans une perspective de croissance économique, sans tenir compte de l'effort fiscal à effectuer par la communauté en vue de la prise en charge de certains services publics relevant de la compétence des collectivités territoriales.

Néanmoins, quel que soit l'outil privilégié (PFC ou PCD), les exigences du schéma d'aménagement doivent être prises en compte en vue d'une **répartition spatiale optimale des activités** et de la garantie d'une politique cohérente de **renovation communale** dans la perspective d'une croissance économique durable et de sécurité de la population. Ainsi, il est techniquement recommandé que le **PFC** s'inscrive dans un **schéma d'aménagement communal**.

(Ci-contre) Atelier d'identification et de hiérarchisation des projets d'investissement public du PFC de l'Acul tenu le 19 novembre 2014, au Dupaty Night Club.

LES GRANDES LIGNES DE L'ÉLABORATION DU PFC

Le Plan de Financement des Services publics communaux de l'Acul-du-Nord est issu d'un large **processus participatif** qui lui confère une représentativité certaine parmi les autorités locales et les différents secteurs de la société civile. Ces deux grands groupes d'acteurs, conscients de leur responsabilité commune dans le développement de la communauté et des défis liés à la fourniture des services publics, se sont engagés mutuellement à doter la municipalité d'un **outil de planification** des dépenses d'**investissement public**. Au cours des rencontres du processus, les représentants des différentes composantes de la collectivité se sont mis d'accord pour discuter sur des problématiques majeures à partir desquelles ils ont identifié les **besoins** les plus pressants de la **population** et proposé des solutions sous

forme d'**idées de projet**. Ces dernières traduisent non seulement les **aspirations** de la **population** en matière de services publics, mais exposent aussi la **vision** de l'**équipe municipale** embarquée dans ce processus passionnant devant contribuer au développement durable de leur commune. Cette démarche fournit donc un cadre de stratégies d'actions opérationnelles qui doit permettre aux acteurs d'ajuster leurs efforts dans une perspective d'amélioration de l'offre des services publics et d'aménagement de l'espace communal afin de répondre adéquatement aux besoins de la population et d'**améliorer** les **conditions de vie** des **citoyens**.

C'est ainsi que **le 19 novembre 2014**, au Dupaty Night Club, s'est tenu l'**atelier d'iden-**

tification et de hiérarchisation des projets d'investissement public. Cette première phase de montage du Plan de Financement des Services publics communaux a réuni **92 personnes d'horizons divers** dont 14 femmes et 78 hommes parmi lesquelles figuraient les élus locaux, les représentants des services déconcentrés de l'État, des institutions communales, des secteurs de la société civile, du secteur privé des affaires, des Organisations communautaires de Base et des organisations socio-professionnelles. Au début de la rencontre, les consultants du Group Intell Consult ont présenté les objectifs et les résultats attendus du Plan de Financement des Services publics communaux, la méthodologie adoptée ainsi que les domaines de compétences des Collectivités territoriales.



Puis, l'équipe d'assistance technique a organisé la **répartition des participants** en six groupes, suivant des critères tels que leur formation, leur expérience, leurs aptitudes et leur centre d'intérêt, pour former les **six ateliers thématiques** constitués en fonction des six **champs de compétences** de la **Mairie**, à savoir :

- l'économie, ➤ la santé et l'assainissement,
- l'environnement, ➤ l'urbanisme,
- l'infrastructure, ➤ la protection civile.

Au cours de ces ateliers, les six groupes d'acteurs ont discuté dans leurs thématiques propres des **problèmes** de la **population** en matière de **services publics**. Selon les participants, ces problèmes qu'ils ont identifiés et à propos desquels ils ont discuté constituent des **défis** considérables à l'amélioration de l'offre des services publics. En outre, l'analyse des problèmes identifiés en atelier par les acteurs a permis de mettre en exergue les préoccupations les plus urgentes de la population en matière de services publics et de dégager des pistes de solutions sous forme d'**idées de projet**. Ces dernières sont des moyens à mettre en œuvre pour sortir la commune de la spirale d'**asphyxie** de la **mobilisation fiscale** et de **paralysie** des services publics. Elles sont une fenêtre d'opportunités à saisir afin d'engendrer une dynamique forte de **cohésion** des composantes de la **communauté** au service du **développement**. Elles favorisent la mobilisation d'efforts de dynamisation de l'administration municipale et la mise en place des mécanismes d'intervention adéquats concourant à créer les conditions nécessaires à l'amélioration des services publics et capables de canaliser les actions vers le mieux-être de la population.

En somme, **115 projets d'investissement public** dans les champs de compétences de la Mairie ont été identifiés par les groupes d'acteurs. Puis, sur la base de critères tels que la déficience des services publics, la pertinence des projets et le degré de priorité, les groupes ont identifié et classé des projets prioritaires pour chacun des domaines de compétences de la municipalité, à raison de cinq par domaine. Dans l'ensemble, **30 idées de projets prioritaires**, à réaliser dans la commune durant les cinq prochaines années ont été sélectionnées.

Ensuite, en **plénière**, le rapporteur de chaque atelier a présenté les idées de projets identifiés et la liste des projets sélectionnés. Après les séances de discussions sur les idées de projets et les débats qui ont permis de recueillir les avis et commentaires des participants, un **scrutin** fut organisé et les participants ont pris part au vote ayant déterminé la **hiérarchisation** des idées de **projets**. Suite au **dépouillement** des bulletins par un comité multipartite de vingt membres,

constitué de représentants des six ateliers, de la Mairie et assisté par LOKAL+ et les consultants, les **douze projets** ayant obtenu le plus de votes ont été retenus comme prioritaires et présentés aux participants. Enfin, pour terminer cet atelier, les participants ont été invités à former six comités techniques mixtes constitués conjointement des autorités locales et des personnes ressources de la société civile afin de participer aux **ateliers de collecte d'informations** pour l'élaboration de l'ébauche des **fiches techniques** de projets dans leur domaine respectif.

Et, les deux jours suivants, soit les **jeudi 20 et vendredi 21 novembre 2014**, sur la base du document d'orientation préparé par l'équipe d'assistance technique, les comités techniques mixtes ont travaillé à l'ébauche des **douze fiches de projets prioritaires**.

Quelques semaines plus tard, soit le **mercredi 17 décembre 2014**, l'**équipe technique** accompagnée de près d'une **quinzaine de personnes ressources**












L'atelier d'infrastructure en pleine discussion sur les projets prioritaires.

de la communauté ayant participé au processus, ont effectué des **visites** des **sites** d'implantation des projets prioritaires afin de procéder à des observations directes et d'effectuer des **entrevues** semi-structurées, qui ont permis d'établir un **diagnostic** plus approfondi des problèmes analysés en atelier. Les techniciens en ont aussi profité pour vérifier les paramètres techniques, environnementaux et sociodémographiques à considérer et à évaluer avant la réalisation des projets. Ces visites ont été aussi pour les consultants une opportunité pour **collecter** des **données** complémentaires qui ont été utilisées pour compléter et améliorer les fiches techniques de projet.

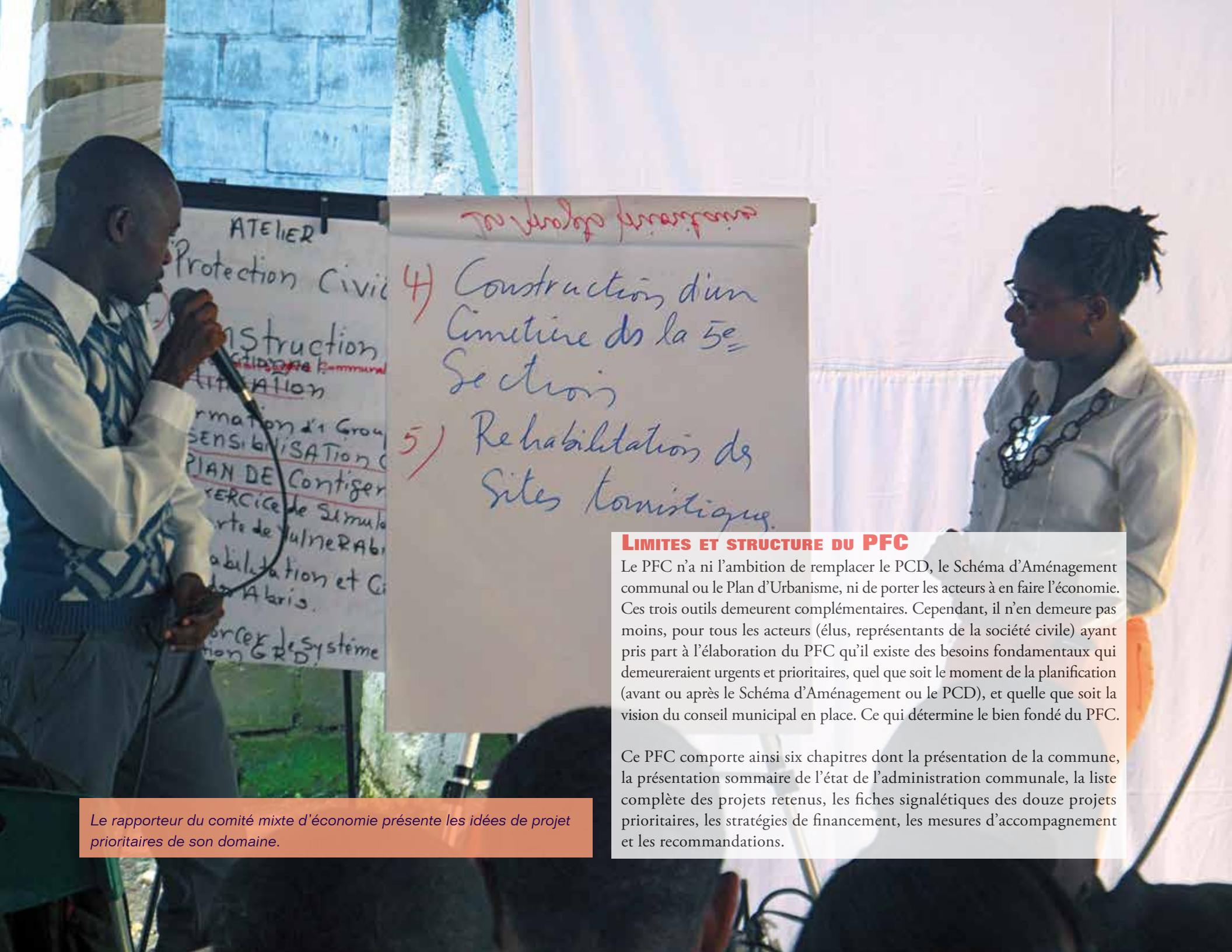
Finalement, le **jeudi 15 janvier 2015**, au M & M Ressort Plage, a eu lieu l'**atelier de consultations publiques** et de **restitution des douze fiches techniques de projets**. Cette phase a rassemblé un public plus large et représentatif des différents secteurs de la société civile, constitué de **98 personnes** dont 11 femmes et 87 hommes représentant les différents secteurs de la société civile, afin de consolider la participation de tous les acteurs comme principe fondamental de la planification locale et dans l'objectif de restituer et valider les fiches techniques de projet. Cette phase a permis de recueillir des suggestions, noter des remarques, corriger et renforcer les fiches de projet. Ainsi, les recommandations, les avis et commentaires du grand public ont été notés et pris en compte dans une version modifiée des fiches techniques de projet.

Les différentes rencontres ci-dessus énumérées constituent les phases des deux grandes étapes du processus d'élaboration du Plan de Financement des Services publics communaux décrites dans le tableau ci-contre.

TABLEAU 1 > **LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES SERVICES COMMUNAUX DE L'ACUL-DU-NORD**

						
ÉTAPE I MONTAGE DU PLAN DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX	PHASE I	Atelier d'identification et de hiérarchisation des projets d'investissements publics du PFC		$78 + 14 = 92$	Élus locaux, cadres de la Mairie, représentants des secteurs de la société civile, services déconcentrés de l'État, OCB	mercredi 19/11/2014
	PHASE II	Ateliers de collecte d'informations pour l'élaboration des fiches techniques de projets		$47 + 10 = 57$	Comités techniques mixtes constitués des autorités locales et des représentants des divers secteurs de la société civile	jeudi 20/11/2014
					$83 + 7 = 90$	Comités techniques mixtes constitués des autorités locales et des représentants des divers secteurs de la société civile
ÉTAPE II RESTITUTION ET VALIDATION	PHASE I	Restitution des fiches techniques de projets prioritaires		$87 + 11 = 98$	Public plus large constitué des autorités locales et de représentants des différents secteurs de la société civile	jeudi 17/01/2015
	PHASE III	Visite des sites des projets prioritaires			Plus d'une quinzaine de personnes ressources de la communauté de l'Acul-du-Nord ayant participé au processus	mercredi 17/12/2014

Source : ateliers du Plan de Financement des Services publics communaux de l'Acul-du-Nord.



Le rapporteur du comité mixte d'économie présente les idées de projet prioritaires de son domaine.

- Projet de développement communautaire*
- 4) Construction d'un Cimetière de la 5^e Section
 - 5) Rehabilitation de Sites touristiques.

LIMITES ET STRUCTURE DU PFC

Le PFC n'a ni l'ambition de remplacer le PCD, le Schéma d'Aménagement communal ou le Plan d'Urbanisme, ni de porter les acteurs à en faire l'économie. Ces trois outils demeurent complémentaires. Cependant, il n'en demeure pas moins, pour tous les acteurs (élus, représentants de la société civile) ayant pris part à l'élaboration du PFC qu'il existe des besoins fondamentaux qui demeureraient urgents et prioritaires, quel que soit le moment de la planification (avant ou après le Schéma d'Aménagement ou le PCD), et quelle que soit la vision du conseil municipal en place. Ce qui détermine le bien fondé du PFC.

Ce PFC comporte ainsi six chapitres dont la présentation de la commune, la présentation sommaire de l'état de l'administration communale, la liste complète des projets retenus, les fiches signalétiques des douze projets prioritaires, les stratégies de financement, les mesures d'accompagnement et les recommandations.

CHAPITRE 2

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

PROFIL HISTORIQUE

La commune de l'Acul-du-Nord était autrefois appelée « **Camp-de-Louise** » qui vient du mot espagnol « Acon de Luysa ». Ce nom espagnol qui signifie « Havre » est celui que l'on utilisait pour désigner le port où résidait une dame importante du nom de « Louise ». Les habitants de la commune de l'Acul-du-Nord s'appellent, **Aculois, Aculoises**, mais aussi portent le nom de Nordiculais.

Elle est également la commune qui a vu naître des **personnalités importantes** de l'histoire nationale telles que : Mercier du Paty (trésorier de France, membre de l'Académie de La Rochelle)¹, Boukman (leader du Congrès de Bois-Caïman ayant proclamé le soulèvement général des esclaves), l'ex-président Jean-Louis Pierrot.

Située à une demi-heure du Cap-Haïtien, la **plage S' Michel** à Camp-Louise, la cité du président Pierrot, dispose de près de **neuf kilomètres** de **sable**.

L'une des **plus anciennes églises catholique** du pays, vieille de **316 ans**, est vouée à **Notre Dame de la Nativité**. La paroisse de Camp-Louise fut fondée en 1699 par le gouverneur de Saint-Domingue, Joseph d'Honon de Gallifet. La paroisse prend le nom de l'Acul après 1730².

Les **fêtes patronales** célébrées dans la commune sont donc celles de Notre Dame de la Nativité le 8 septembre, Sainte Thérèse de l'enfant de Jésus, le 1^{er} octobre, Saint Antoine, le 13 juin, Saint Arsène, le 19 juillet et Saint Louis de Gonzague, le 22 juin.

1 Bulletin DIRP vol. 4 N° 31, 4 juillet 1984.

2 Moreau de SAINT-MÉRY, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île Saint-Domingue*, Philadelphie, Paris, Hambourg, 1797-1798, (rééd., 3 vol., Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1984), p. 613-614.

Après une mise en contexte historique, ce chapitre indique l'emplacement de l'Acul-du-Nord, donne un aperçu de sa démographie, présente la problématique des risques et des catastrophes, décrit les services sociaux de base, expose la situation des organisations de la société civile puis introduit les différents acteurs économiques de la commune.

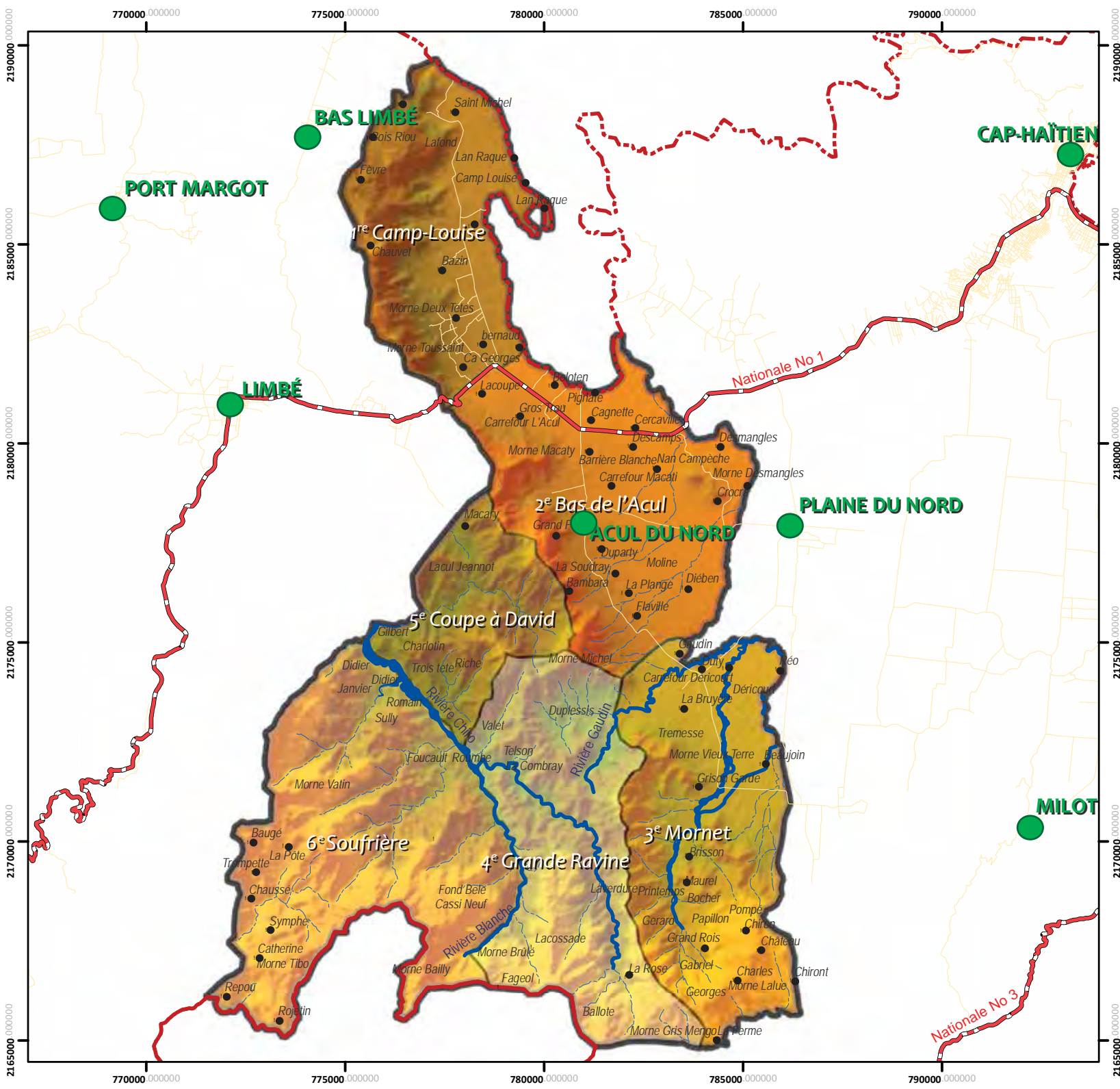
LOCALISATION, DÉCOUPAGE, LIMITES ET CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

La commune de l'Acul-du-Nord se trouve dans le département du **Nord** de la République d'Haïti. C'est la **première commune de l'arrondissement du même nom**. Elle est subdivisée en **six sections-communales**, possède au moins 93 localités et 148 habitations. Elle possède également **deux quartiers** : **Camp-Louise**, qui relève de la section communale du même nom, et **Soufrière** qui dépend de la section communale du même nom.

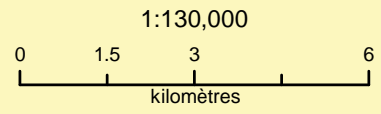
Les **limites** géographiques communales de l'Acul-du-Nord sont : au **nord**, l'**océan Atlantique** et la commune de **Bas-Limbé** ; au **sud**, les communes de **Dondon** et de **Marmelade** ; à l'est, par les communes de **Dondon** et de la **Plaine du Nord** et à l'**ouest**, les communes de **Limbé** et de **Bas-Limbé**.

Il s'agit donc d'une commune **côtière**, au **relief combiné de plaines et de mornes**, et bénéficiant d'un **climat tropical**. Moins d'une vingtaine de kilomètres seulement la sépare de Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays, qui est d'ailleurs le plus grand centre de la région septentrionale.

Notre Dame de la Nativité, une des plus anciennes églises du pays.



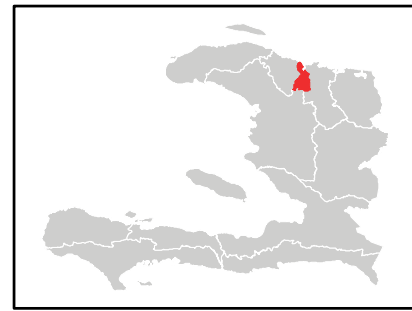
République d'Haïti
Département du Nord
LIMITES ADMINISTRATIVES DE L'ACUL-DU-NORD



LÉGENDE

- Lieux-dits
- Chefs-lieux communaux
- Routes nationales
- Autres routes
- Rivières principales
- Rivières secondaires
- Sections communales
- 1^{re} Camp-Louise
- 2^e Bas de l'Acul
- 3^e Mornet
- 4^e Grande Ravine
- 5^e Coupe à David
- 6^e Soufrière
- Limites commune
- - - Limites départements

Sources de données; CNIGS



COORDONNÉES DE LA COMMUNE	VALEURS (INTERVALLE)
---------------------------	----------------------

Z (altitude en m)	0 – 900 m
-------------------	-----------

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES	Latitude	Longitude
	N19° 33' 30" – N19° 47' 00"	W 70° 16' 0" – W 72° 24' 45"

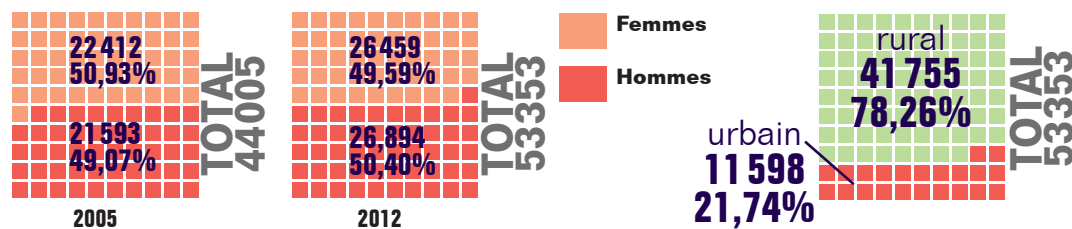
LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET MIGRATOIRES

En **2005**, la population de la commune de l'Acul-du-Nord était estimée à **44 005 habitants**, soit 22 412 **femmes (50,93%)** pour 21 593 **hommes (49,07%)**. En 2012, la proportion femme/ homme s'est inversée sur une estimation globale de **53 353 habitants**, on dénombre seulement 26 459 femmes (49,59%), contre 26 894 hommes représentant 50,40% de cette population. Notons que 28 981 habitants de l'Acul-du-Nord (53%) sont en âge de voter et ont donc atteint la majorité de 18 ans nécessaire.

Seulement **21,74%** de la population réside en **milieu urbain** (11 598 habitants). Les 41 755 personnes restantes, représentant 78,26% de la population communale, sont réparties dans les sections communales en milieu rural.

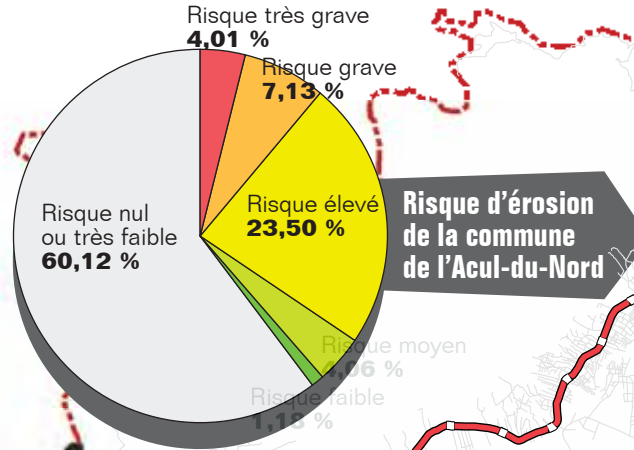
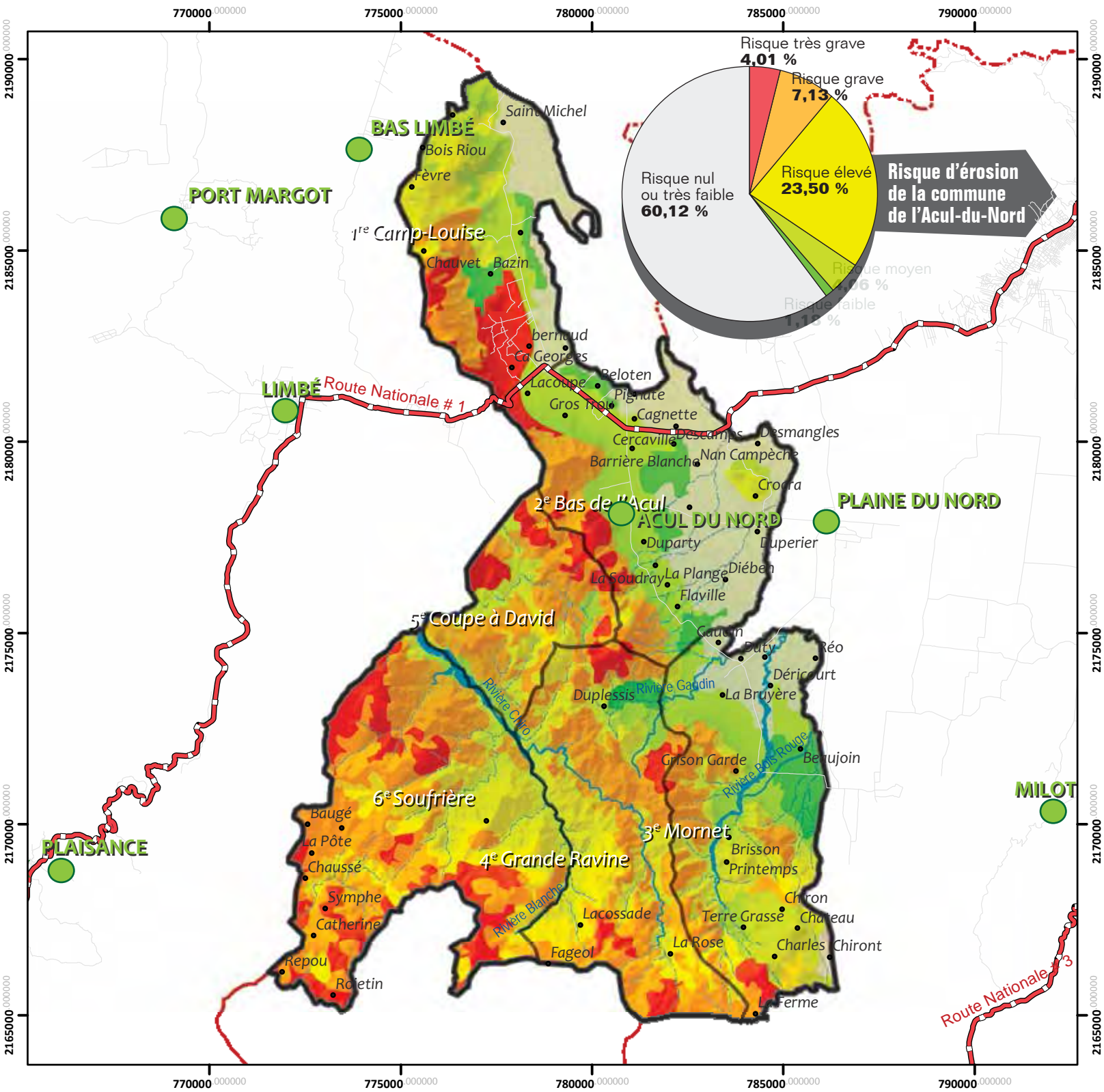
Pour une superficie d'environ 187,83 km², (suivant un calcul automatique réalisé à partir des données SIG officielles du CNIGS), la densité de la commune se situe autour de 284 habitants/km². C'est l'une des **communes** les plus **dynamiques** et plus **denses** du département du **Nord**.


Évolution de la population de l'Acul-du-Nord de 2005 à 2012 (hab) et son milieu de résidence (hab)




Source : estimations réalisées par la Direction des Statistiques démographiques et sociales, IHSI, 2012.

Plus des trois quarts de la population de l'Acul-du-Nord habite en milieu rural.




 République d'Haïti
 Département du Nord
RISQUE D'EROSION DE L'ACUL-DU-NORD


 Echelle: 1/135,000
 0 1.25 2.5 5
 Kilomètres

LEGENDE

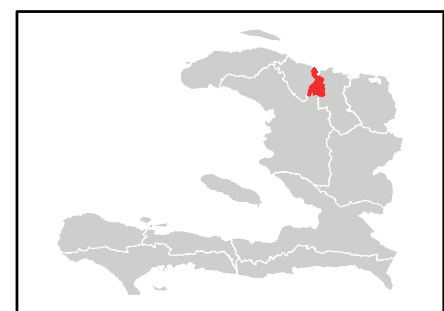
- Lieux-dits
- Lieux-dits
- Chefs-lieux communes
- ▬ Route Nationale # 1, 3
- ▬ Autres routes
- ▬ Rivières principales
- ▬ Rivières secondaires

Niveaux du risque:

- Risque très grave
- Risque grave
- Risque élevé
- Risque moyen
- Risque faible
- Risque nul ou très faible

▭ Sections communales
 ▭ Limites communales
 ▭ Limites départements

Source de données: CNIGS



LES ENJEUX DE LA PROBLÉMATIQUE DES RISQUES ET DÉSASTRES DANS LA COMMUNE

La dégradation de l'environnement est un processus évolutif qui explique à lui seul la problématique environnementale en Haïti. La commune de l'**Acul-du-Nord** est un **milieu précaire** et fragilisé par les **interventions désordonnées de l'homme** sur le territoire.

C'est, en effet, une zone menacée au regard de l'écologie et des aléas naturels, en dépit de l'apparente couverture végétale au niveau de certaines sections. Ces **facteurs** sont d'ordre :

- **géomorphologique**, compte tenu de la grande **déclivité** de la plupart des **terres** communales et la présence par endroits de **matériaux friables**. Pas moins de 65% du territoire communal est en pente variant entre 12 à 60%. Le **risque d'érosion** y est significatif sur plus de 38% de la commune ;
- **climatique** avec une abondance des pluies, avoisinant dans les zones d'altitude jusqu'à 1900 mm par endroits.

C'est aussi un habitat dégradé par ses occupants comme le prouvent de nombreux paramètres socio-économiques, d'ordre agronomique. Certains **versants** sont très **érodés**, indiquant une colonisation ancienne de ces espaces par des systèmes de cultures sarclées saisonnières dominées par des **tubercules**, en **absence** de toute structure de **protection**

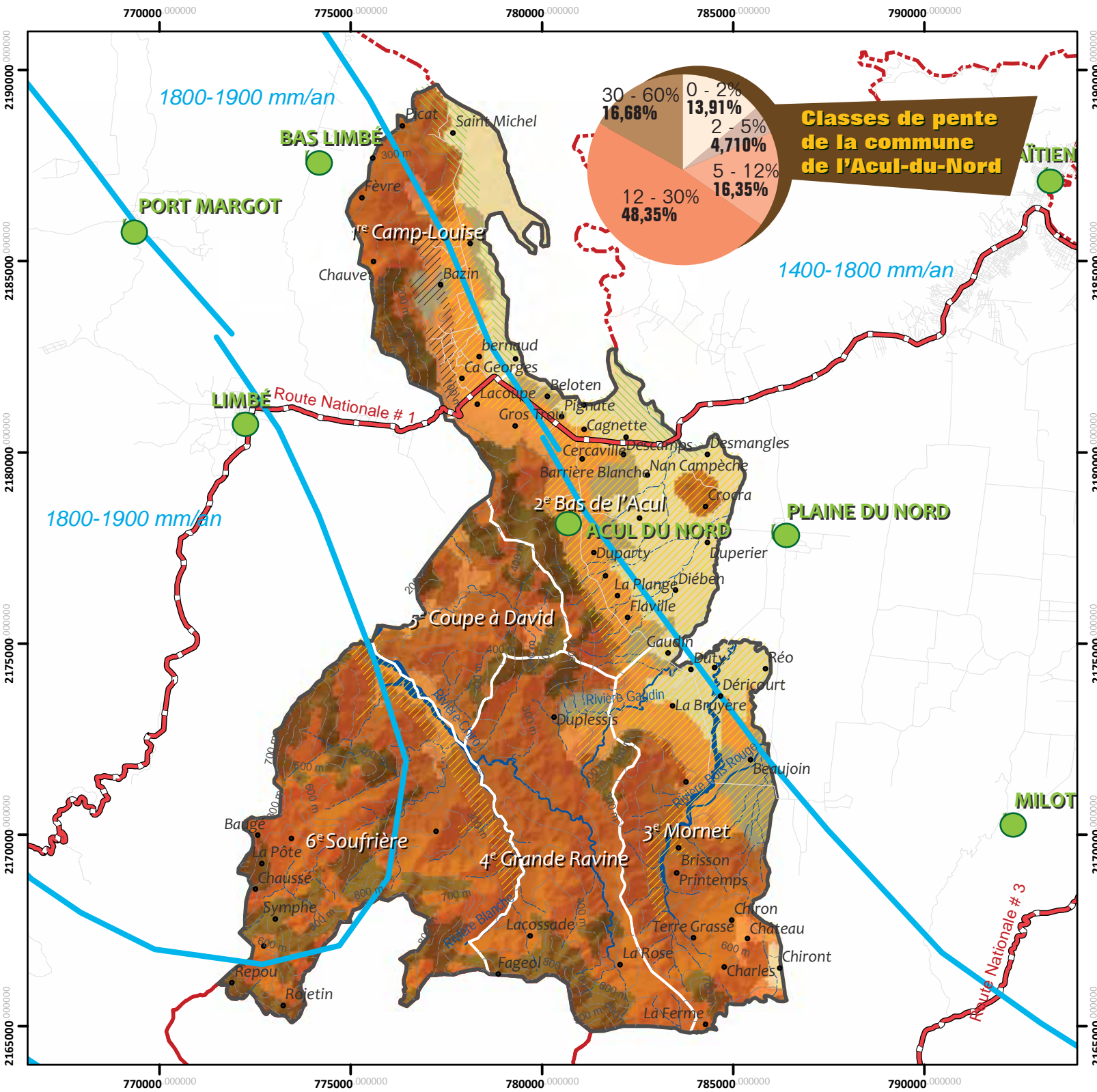
des **sols**. C'est le cas malheureusement pour la plupart des versants des sections communales situées en altitude comme la 4^e, la 5^e et la 6^e. Ceci représente un facteur aggravant qui accélère le processus de **dégradation** dans un contexte de climat relativement pluvieux. Les zones les plus boisées sont celles présentant le moins de risque d'érosion.


Les cultures pratiquées conditionnent la vie économique et commerciale pour répondre aux besoins les plus urgents. Ce sont pour la plupart des systèmes de **cultures** exigeants en **lumière** (haricot, maïs et certains tubercules).


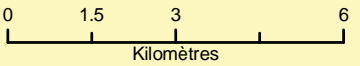
Il n'y a **aucune planification**, aucun souci de pérenniser les ressources. Dans les mornes, l'**abattage des arbres** et des jeunes arbustes, pour la fabrication de planches, de charbon de bois ou des échafauds pour la construction constitue l'une des **filières** les plus **rentables**.

Ainsi, la conjugaison de ces différents éléments : **dégradation** progressive de la **couverture végétale** de la commune, fréquence des **grosses pluies**, **éboulements** répétés au niveau de certaines localités font de la commune une **zone à risques élevés**, qui mérite une attention spéciale de la part des autorités tant locales que nationales.

Malgré la verdure, les versants sont érodés.




 République d'Haïti
Département du Nord
RISQUE D'INONDATION ET PENTES NATURELLES DE L'ACUL-DU-NORD

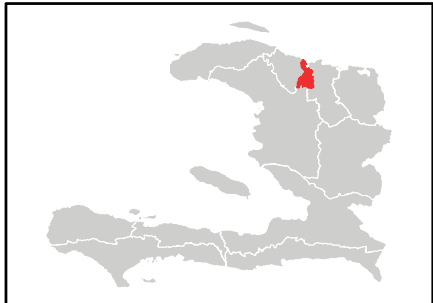

 Echelle: 1/135,000


- Lieux-dits
- Lieux-dits
- Chefs-lieux communes
- Route nationale # 1, 3
- Autres routes
- ▭ Limites communales
- ▭ Sections communales
- zones inondables:
 - ▨ BASSE PLAINE
 - ▨ HAUTE PLAINE
 - ▨ PLAINE ALLUVIALE
- ▭ Limites Départements
- Rivières principales
- Rivières secondaires

Classes de pente :

- 30 - 60%
- 12 - 30%
- 5 - 12%
- 2 - 5%
- 0 - 2%

Source de données; CNIGS



Une pompe d'eau à La Bruyère.

LES SERVICES SOCIAUX DE BASE

Sur le plan de l'éducation, **91 écoles primaires** ont été inventoriées à l'Acul-du-Nord. On y retrouve également **deux écoles secondaires** (une publique et une privée) et **une école professionnelle**. Il n'y a ni centre d'alphabétisation, ni université, ni école supérieure dans la commune.

En termes d'infrastructures sanitaires, on y dénombre **trois dispensaires, un centre de santé** avec lit et deux médecins, quatre infirmières, sept auxiliaires, vingt matrones certifiées et deux techniciens de laboratoire.

En ce qui a trait à la disponibilité en **eau**, la commune de l'Acul-du-Nord jouit des bienfaits de **huit rivières** et d'une source. En plus de ces points d'eau, quatre forages simples et douze pompes sont utilisés pour la lessive, le breuvage, et les autres services domestiques. **L'accès à l'eau potable** demeure **problématique**.

L'Électricité d'État d'Haïti (**EDH**) est l'institution qui assure la distribution du courant électrique dans le **centre-ville** de l'Acul-du-Nord, la **seule**

zone électrifiée dans la commune. Elle est alimentée par la centrale électrique du Cap-Haïtien, cependant la fréquence de l'alimentation électrique est très irrégulière.

Au niveau de la culture et du loisir, la situation n'est pas très différente. À part le foot-ball qui reste le seul sport pratiqué dans la commune et les huit gaguères qui fonctionnent une fois par semaine, on ne retrouve ni bibliothèque, ni musée, ni salle de spectacle ou cinéma.

ENVIRONNEMENT SOCIO-ORGANISATIONNEL DE LA COMMUNE

Sur le plan institutionnel, l'**administration publique** est relativement **peu représentée**, en dépit du fait que, depuis quelque temps, la commune ait été érigée comme chef-lieu d'arrondissement. Les ministères suivants ont leur représentation au niveau de la commune :

- le ministère de l'Agriculture, représenté par le Bureau agricole communal (**BAC**) ;
- le ministère de la Justice, représenté par les **tribunaux de paix** au nombre de quatre et le **commissariat** de police ;
- le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, représenté par le Bureau du District scolaire (**BDS**) ;
- il n'y a **pas de service postal** dans la commune.

Au niveau des **ONG**, actuellement plus d'une **dizaine** d'institutions pilotant des actions de développement dans la commune ont été identifiées.



Des participants à l'élaboration du Plan de Financement communal de l'Acul.

D'une manière générale, on peut distinguer deux types d'organisations à caractère communautaire à l'Acul-du-Nord : les anciennes associations de travail agricole dites « **associations traditionnelles** » et les organisations à portée communautaire ou **organisations de base**, d'introduction plus récente. Selon les informations fournies par différentes personnes ressources au moment du montage du PFC, plus d'une **centaine** d'organisations communautaires de base (**OCB**) peuvent être recensées dans la commune.

Très peu de ces OCB ont réalisé de petits projets depuis leur création et presque toutes ne sont connues que par leurs propres membres et demeurent méconnues par la Mairie et le ministère des Affaires sociales. En outre, elles sont très peu structurées (manque de formation et d'expérience des membres) et sont rarement fédérées. Cependant, il convient de souligner l'existence dans la commune d'une fédération dénommée **FACA** (Fédération des Associations communautaires de l'Acul), **regroupant** une **quinzaine** d'**OCB**.

Il faut signaler également que les **femmes** se montrent en général très **peu actives** dans la vie organisationnelle et dans les espaces publics de débats. Par exemple, la grande passivité des femmes s'est exprimée même à travers les divers ateliers devant aboutir à l'élaboration du PFC où elles étaient souvent très peu représentées dans l'assemblée et n'intervenaient pas assez dans les débats.

Aussi, à la faveur de l'élaboration du **PCD** de la commune en 2009, un **conseil de développement de 25 membres** avait été créé en vue d'assurer le suivi et sa mise en œuvre, selon les vœux du décret de 2006 sur l'**organisation et le fonctionnement de la commune**. Un **embryon** de ce comité **existe** toujours, même s'il ne joue pas pleinement son rôle pour la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance de la commune en vue d'améliorer la fourniture des services publics tant en quantité qu'en qualité à offrir à la population.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

Les principales activités économiques de la commune sont l'**agriculture**, l'**élevage**, la **pêche** et le **commerce**. L'**agriculture** est le principal secteur pourvoyeur d'emplois. Elle occupe la majeure partie de la population dont plus de **90%** de la **population active**. L'élevage est très peu développé dans la commune, peu organisé et constitue une activité secondaire pour quelques individus. Il se fait de façon traditionnelle avec des effectifs quand même appréciables. L'**élevage** joue un rôle stratégique capital pour ces habitants qui en font un moyen d'**épargne**. La pêche représente un secteur d'activité économique assez important pour les habitants de la 1^{re} et de la 2^e section.

La vie économique est animée, d'une part, par des **marchés périodiques** (dont les jours de fonctionnement se présentent comme suit : lundi et jeudi pour le centre-ville, mercredi pour Labruyère, vendredi pour Grison Garde) et, d'autre part, par des boutiques qui offrent des produits courants et de pièces de motocyclettes, devenues le moyen de transport par excellence de la population. **Aucune institution** économique **financière** n'est présente dans la commune pour appuyer les activités des habitants.

Le secteur de l'industrie et des services se résume à la présence de plus d'une dizaine de **cassaveries**, de quatre **moulins** à céréales (riz, maïs) et de plus d'une trentaine de **boulangeries**.

Le **tourisme** est une activité économique génératrice de **revenus** grâce aux sites et monuments historiques que compte la commune (Îlet-à-Sable identifié par l'IHSI – mais peu connu sous cette appellation; Îlet-à-Rat; la plage Saint-Michel à Camp-Louise; la tombe de l'ex-président Pierrot à Lafond; une grotte à Sannit; un tunnel datant de la colonie; *Lakou Nan Kanpèch* : lieu de réunion des esclaves pour la préparation de la cérémonie du bois Caïman). L'**Acul-du-Nord** est une commune **paisible, accueillante**, dotée d'un **paysage verdoyant et exotique**, riche en végétation d'arbres fruitiers et de plantes sauvages. On y rencontre **l'une** des **plus anciennes églises catholiques** de **l'île** (vieille de 316 ans), Notre Dame de la Nativité, où fut célébrée la première Messe de Minuit de la Caraïbes.



Deux commerces du centre-ville.



Le nouveau bâtiment de la mairie de l'Acul-du-Nord, situé tout près de la Place publique.



PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES SERVICES MUNICIPAUX

L'ORGANIGRAMME ACTUEL DE LA MAIRIE

L'institution communale de l'Acul-du-Nord est gérée par une **commission municipale** de trois membres. Elle comprend **une direction générale** et **cinq services** : le service des **ressources humaines**, le **service fiscal**, le service des **affaires socioculturelles**, le service du **génie municipal** et le service des **équipements collectifs**.

L'organigramme ci-contre montre que l'Acul comble bien des **compétences** assignées aux **communes** en Haïti. Or, il existe des **services** importants qui ne comptent qu'**un seul technicien**, essentiellement confondu avec leur directeur. C'est ainsi qu'en somme, l'administration ne fait face qu'au minimum des domaines qu'elle devrait couvrir.



BRÈVE PRÉSENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE DES DIRECTIONS ET SERVICES DE LA MAIRIE

L'administration communale de l'Acul-du-Nord, à travers le projet LOKAL+, a effectué en juin 2014, un diagnostic des fonctions effectives de la Mairie (en fonction des directions et services figurant dans l'organigramme). Les résultats de cette évaluation des Capacités fonctionnelles de l'Organisation dans ses fonctions principales tiennent compte de quatre critères :

- 1> **compétences** du personnel et **capacités organisationnelles** ;
- 2> **politique/procédures** ;
- 3> **outils technologiques** et systèmes standardisés ;
- 4> **engagement citoyen.**

Trois fonctions principales sont ainsi identifiées par les cadres municipaux, s'appuyant en partie sur les directions formelles existant au sein de la mairie, mais regroupant les divers services existants :

- affaires administratives et financières ;
- ressources fiscales ;
- planification et développement urbain.

Ce diagnostic fournit ainsi une idée partagée de la situation actuelle et des recommandations pour corriger les points d'ombre et renforcer les succès de l'administration.

Par rapport à la fonction des **affaires administratives et financières**, les cadres présents ont été unanimes à reconnaître des **déficiences** et lacunes tangibles du **personnel** et au sein des

procédures administratives ayant cours à la mairie. Cependant, une augmentation significative constatée au niveau des compétences du personnel de l'administration communale résulterait principalement, selon ces cadres, des formations reçues dans le cadre du PINNE (1 et 2). Cette direction aurait ainsi besoin d'un appui ciblé et soutenu afin de renforcer son efficacité. Quant à l'**engagement citoyen, peu de dispositions** existent au sein de cette fonction.

La **fiscalité locale** affiche une **performance** de base assez **faible, notamment** en termes de compétences du personnel. Cette fonction de la mairie aurait d'autre part **besoin d'assistance technique** ciblée et soutenue en vue du renforcement et de la **standardisation** des systèmes et procédures administratifs relevant de son champ de responsabilité. Il en est de même en ce qui concerne la mise en place et application d'**outils et systèmes** reliés aux **technologies de l'information**, afin de

moderniser et augmenter l'efficacité des services. Enfin, une assistance technique et un **soutien** ciblé fournis au service de la **fiscalité** devraient viser à accroître les compétences professionnelles des cadres qui y seraient affectés, particulièrement en ce qui a trait aux **outils technologiques** pouvant être mis à leur disposition à court et moyen terme. Pour renforcer l'engagement citoyen au regard des obligations fiscales de la communauté, un appui important à la **sensibilisation** serait nécessaire.

La **fonction de planification et de développement urbain**, après évaluation, bien qu'un minimum de compétences professionnelles de base existe, **nécessite** un **appui** important et soutenu.

Force est donc de constater que toutes les fonctions de base de la mairie de l'Acul-du-Nord exigeraient un appui et une assistance technique plus ou moins soutenus, selon les cadres municipaux présents lors de cet atelier.

Critères d'évaluation des capacités fonctionnelles des services de la mairie



Compétences du personnel et capacité organisationnelle



Politique /procédures



outils technologiques et systèmes standardisés



engagement citoyen

PRÉSENTATION DES IDÉES DE PROJETS ET FICHES SIGNALÉTIQUES DES PROJETS PRIORITAIRES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IDÉES DE PROJETS PROPOSÉES PAR LES ATELIERS


Le Plan de Financement des Services Publics Communaux de l'Acul-du-Nord est élaboré dans un **contexte socio-économique** caractérisé par des indices qui traduisent une **dégradation progressive** du **niveau de vie** de la population et une **déficience** continue des **services sociaux** de base. Toutefois, le PFC voit aussi le jour dans une conjoncture où l'**État** central manifeste une volonté de promouvoir de **vastes programmes d'assistance sociale** et une grande détermination pour créer de nouveaux pôles de **développement économique**, en particulier dans le couloir Nord/Nord-Est. Cette période est aussi marquée par la mise à exécution du Plan Stratégique de Développement d'Haïti, le PSDH, dont les bases sont, d'une part, l'**aménagement du territoire** et la **refondation de l'économie**, d'autre part, la **refondation sociale et institutionnelle**. Ce contexte a évidemment guidé les réflexions des participants dans l'identification des idées de projets, le choix et la hiérarchisation des interventions prioritaires.

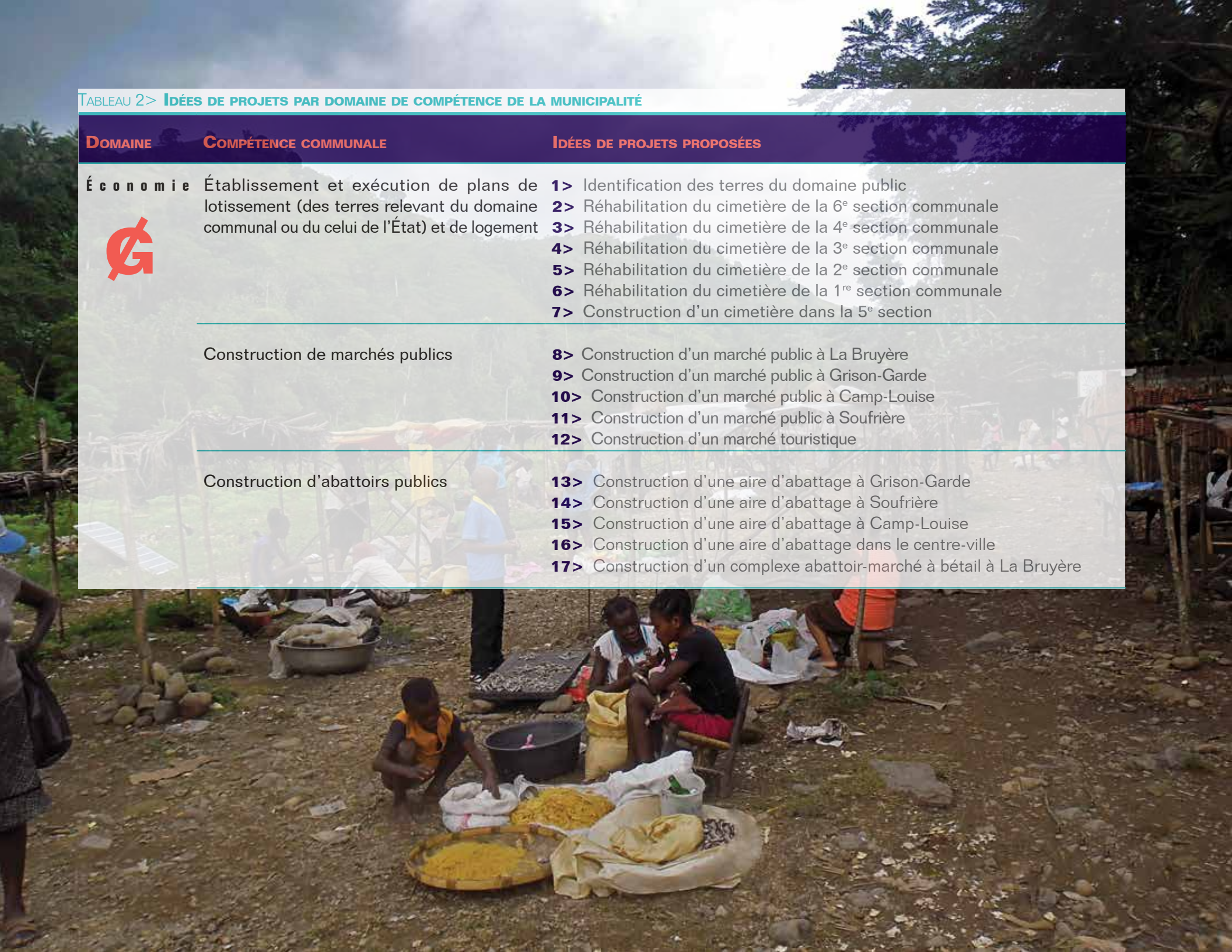
Ainsi, les participants ont identifié **115 idées** de projets dans les six champs de compétences de la mairie, que nous présentons dans le tableau des pages suivantes


Identification d'idées de projets par compétence de la mairie. Chaque thématique a sa couleur.



TABLEAU 2> IDÉES DE PROJETS PAR DOMAINE DE COMPÉTENCE DE LA MUNICIPALITÉ

DOMAINE	COMPÉTENCE COMMUNALE	IDÉES DE PROJETS PROPOSÉES
É c o n o m i e 	Établissement et exécution de plans de lotissement (des terres relevant du domaine communal ou du celui de l'État) et de logement	1> Identification des terres du domaine public 2> Réhabilitation du cimetière de la 6 ^e section communale 3> Réhabilitation du cimetière de la 4 ^e section communale 4> Réhabilitation du cimetière de la 3 ^e section communale 5> Réhabilitation du cimetière de la 2 ^e section communale 6> Réhabilitation du cimetière de la 1 ^{re} section communale 7> Construction d'un cimetière dans la 5 ^e section
	Construction de marchés publics	8> Construction d'un marché public à La Bruyère 9> Construction d'un marché public à Grison-Garde 10> Construction d'un marché public à Camp-Louise 11> Construction d'un marché public à Soufrière 12> Construction d'un marché touristique
	Construction d'abattoirs publics	13> Construction d'une aire d'abattage à Grison-Garde 14> Construction d'une aire d'abattage à Soufrière 15> Construction d'une aire d'abattage à Camp-Louise 16> Construction d'une aire d'abattage dans le centre-ville 17> Construction d'un complexe abattoir-marché à bétail à La Bruyère



DOMAINE	COMPÉTENCE COMMUNALE	IDÉES DE PROJETS PROPOSÉES
É c o n o m i e 	Construction et entretien des sites des gares routières	18> Construction d'une gare routière à Camp-Louise 19> Construction d'une aire de stationnement dans le centre-ville 20> Construction d'une aire de stationnement à Grison-Garde 21> Construction d'une gare routière à La Bruyère
	Construction et gestion des infrastructures culturelles et sportives	22> Construction d'un complexe sportif 23> Construction d'un centre culturel 24> Aménagement d'un parc d'attractions dans chacune des cinq autres sections communales
	Construction d'archives communales, bibliothèques et musées communaux	25> Construction d'une bibliothèque dans la 1 ^{re} section communale 26> Construction d'une bibliothèque dans la 3 ^e section communale 27> Construction d'une bibliothèque dans la 4 ^e section communale 28> Construction d'un musée communal
	Sites et monuments historiques	29> Aménagement du site touristique de Camp-Louise 30> Aménagement du site touristique de Campêche 31> Aménagement du site touristique de Duty 32> Aménagement du site touristique de Sanite

La construction d'un complexe sportif, une des idées de projets proposées pour le PFC de l'Acoul-du-Nord.

DOMAINE**COMPÉTENCE COMMUNALE****IDÉES DE PROJETS PROPOSÉES****Environnement**

Construction d'infrastructures d'assainissement



- 33>** Construction de 300 toilettes familiales dans les six sections et 50 dans le centre-ville
- 34>** Construction de 70 toilettes publiques dans les sections et le centre-ville
- 35>** Traitement et correction de ravines et de rivières dans les six sections
- 36>** 1^{re} section communale : ravine Bazin, bassin Piment, Bas-Dehenne
- 37>** 2^e section communale: ravine Moline, Gand-Fond, Donbo, Bas-Barrique
- 38>** 3^e section communale: rivière Gaudin, rivière Grison Garde, ravine Roches, ravine Candy, ravine Déricou
- 39>** 4^e section : rivière Grande Ravine, ravine La Bruyère, ravine Bélair, ravine Duplessy, ravine Muscady
- 40>** 5^e section : rivière Dlo David, rivière Galette, ravine Loussile, ravine Papa Noël, ravine Menager, ravine Dimini, ravine philogene, ravine Desmangles
- 41>** 6^e section : rivière Galette, Grande Ravine, ravine Deraque, ravine Georges, ravine Dlo Roucou, ravine Philogène

Enlèvement des déchets solides résidentiels et commerciaux

- 42>** Construction d'un centre de compostage de déchets organiques dans le centre-ville ou autre zone identifiée
- 43>** Mise en place d'un site de décharge dans la deuxième section
- 44>** Revégétalisation des côtes du littoral en mangroves
- 45>** Conservation de sols et de reboisement dans les six sections communales
- 46>** Construction d'un centre de transformation des déchets en énergie de chauffage

Établissement et gestion des décharges municipales

- 47>** Gestion de déchets non recyclables au niveau du centre-ville

Délivrance d'autorisations de coupe d'arbres sur le territoire communal

- 48>** Projet de recrutement et de formation d'agents forestiers
- 49>** Mise en place de six microforêts (espaces verts)

DOMAINE**COMPÉTENCE COMMUNALE****IDÉES DE PROJETS PROPOSÉES****Infrastructure** Construction et entretien de rues

- 50>** Réhabilitation de la route Belle Hôtesse/S^t Michel
- 51>** Réhabilitation de la route centre-ville/Grison Garde en passant par La Bruyère
- 52>** Aménagement de la route La Bruyère/Soufrière
- 53>** Construction de la route Lassoudry à Coupe à David
- 54>** Construction de la route La Bruyère à Grosse Roche

Construction des places publiques et d'espaces de loisir (stades, piscines, etc.)

- 55>** Construction de trois places publiques (1^{re}, 3^e et 4^e sections communales)
- 56>** Réhabilitation de la place publique du centre-ville
- 57>** Construction de quatre terrains sportifs (1^{re}, 3^e, 4^e et centre-ville)

Localisation et construction d'écoles communales, écoles secondaires publiques, lycées et centres de formation technique et professionnelle

- 58>** Construction du Lycée Jean L. Pierrot
- 59>** Réhabilitation et clôture de l'école nationale de Lafond
- 60>** Réhabilitation et clôture de l'école nationale de Belle Hôtesse
- 61>** Clôture de l'école nationale du Centre-Ville
- 62>** Construction du bâtiment logeant l'école nationale Laplangne
- 63>** Réhabilitation et clôture de l'école nationale La Bruyère
- 64>** Construction de l'école nationale Grand Ravine
- 65>** Construction de l'école nationale Papillon de Mornet
- 66>** Construction de l'école nationale de Marroquet
- 67>** Construction de l'école nationale Fort-Laurdin (Soufrière)
- 68>** Clôture de l'école nationale de Soufrière
- 69>** Construction de l'école nationale de Coupe à David (Gaillard)
- 70>** Construction de l'école nationale de Coupe à David (Poisson)
- 71>** Construction d'un centre technique professionnel dans la commune
- 72>** Construction d'un complexe administratif (PC, CIN, BDS, DGI, etc.)
- 73>** Réhabilitation des tribunaux de paix (1^{re} et 3^e section communale)
- 74>** Construction d'un bâtiment à Soufrière logeant le bureau du CASEC, du TP, de l'officier d'État civil...

L'école nationale de Soufrière dans son état actuel.



DOMAINE**COMPÉTENCE COMMUNALE****IDÉES DE PROJETS PROPOSÉES****Santé et
assainissement**

Construction de centres de santé ou de centres materno-infantiles



- 75>** Construction d'un centre de santé publique à lits à Camp-Louise
- 76>** Construction d'un centre de santé publique à lits à Bas-de-l'Acul
- 77>** Construction d'un centre de santé publique à lits à Soufrière
- 78>** Construction d'un centre de santé publique sans lits à Coupe à David
- 79>** Construction d'un centre de santé publique à lits à Mornet
- 80>** Construction d'un centre de santé publique à lits à Grande Ravine
- 81>** Construction d'un centre de santé materno-infantile public
- 82>** Renforcement, formation et équipement des agents polyvalents et des matrones de la commune
- 83>** Renforcement des messages de promotion de la santé au niveau de la commune

Contrôle de la qualité de l'eau

- 84>** Distribution de kits et de matériels de traitement et de conservation de l'eau à la population
- 85>** Sensibilisation et accompagnement de la population sur les méthodes de traitement et d'assainissement de l'eau

Le dispensaire de Soufrière construit en 2011.

DOMAINE**COMPÉTENCE COMMUNALE****IDÉES DE PROJETS PROPOSÉES****Santé et
assainissement**

Adduction d'eau, construction de puits et de fontaines publiques

- 86>** Étude pour le captage de la source de Mornet (Sannite)
- 87>** Réhabilitation, renforcement et extension du système d'adduction d'eau de Grand-Fond (La Plagne)
- 88>** Augmentation de la capacité du système d'adduction d'eau d'Olama (centre-ville)
- 89>** Étude pour le captage des sources à haut débit à Camp-Louise
- 90>** Protection des sources captées de Camp-Louise, Grand-Fond, Grande Ravine (La Bruyère), Coupe à David (habitation Raymond)
- 91>** Construction d'un complexe de puits artésien avec réservoir et fontaine de distribution à Matonne

Inspection de la date d'expiration des médicaments et des produits alimentaires

- 92>** Formation et équipement d'inspecteurs des centres de distribution et de vente des médicaments et produits alimentaires
- 93>** Sensibilisation de la population sur les dangers de la consommation des médicaments expirés et des produits avariés

Mise en place du service d'hygiène et de police sanitaire

- 94>** Création du service d'hygiène et de police sanitaire

Un point d'eau de l'Acul-du-Nord dans un état dégradé.

DOMAINE**COMPÉTENCE COMMUNALE****IDÉES DE PROJETS PROPOSÉES****Urbanisme**

Éclairage des rues et des places publiques

95> Électrification de la commune notamment la périphérie du centre-ville (Bas et haut du Bourg, Makaty, cité Federme, Cagnette) et lampadaires pour les sections communales non électrifiées

Embellissement de la ville

96> Réfection des façades

97> Alignement des trottoirs

98> Création d'espaces verts

99> Réalisation du marquage ou construction des entrées de la ville (Mathone, Cagnette et Île-Adam)

Réglementation de la circulation urbaine

100> Établissement et maintenance de panneaux de signalisation pour la gestion de la circulation verticale

101> Construction de dos d'âne pour la réglementation de la circulation

102> Plan de formation continue des chauffeurs

Adresse (numérotage des maisons et identification des rues)

103> Identification des rues de l'Acul-du-Nord et numérotage des maisons des six sections communales, y compris le centre-ville

Dans la commune de l'Acul-du-Nord, certaines sections communales sont dans l'obscurité à la tombée de la nuit.

La dégradation de l'environnement et le déboisement augmentent les risques de désastres naturels.





DOMAINE	COMPÉTENCE COMMUNALE	IDÉES DE PROJETS PROPOSÉES
Protection civile et sécurité publique	Lutte contre l'incendie et les calamités	104> Création d'un service de sapeurs-pompiers au niveau de la commune 105> Formation spécialisée (sauvetage, sécurité) pour lutter contre les incendies et et d'autres catastrophes naturelles
	 Prévention des catastrophes, risques et désastres	106> Construction d'un COUC (Centre d'Opération d'Urgence communal) 107> Élaboration d'un plan de contingence communal 108> Réhabilitation et construction des abris provisoires en cas de catastrophes naturelles 109> Renforcement du système de communication de la Mairie en gestion de risques et désastres 110> Aménagement et éclairage des tronçons de route menant aux abris provisoires 111> Mise en place d'un COUL (Centre d'Opération d'urgence Local) au niveau des sections communales 112> Création d'autres CLGRD (Comite local de Gestion des Risques et Désastres) au niveau des sections communales 113> Mise en place d'une brigade de police communale
	Mise en place et gestion d'asiles communaux et d'orphelinats publics	114> Construction d'un asile communal
	Mise en place et gestion de centres de rééducation de jeunes	115> Création d'un centre de formation des jeunes au niveau de la commune

TABLEAU 3> LISTE DES 30 PROJETS PRIORITAIRES

Ensuite **30 idées** de projet ont été sélectionnées par les participants parmi les 115 identifiées, à partir d'un ensemble de critères comme la déficience des services publics, la pertinence des projets et la hiérarchie des priorités. Les six groupes d'acteurs ont identifié et classé des idées de projets prioritaires dans chacun des six champs de compétences de la municipalité.

Le tableau suivant dresse la liste complète des 30 idées de projets prioritaires sélectionnées par les participants des ateliers thématiques, lors de la phase d'identification et de hiérarchisation des projets d'investissements publics. Ce tableau traduit l'attente de la population de la commune en matière d'offre de services publics et d'équipements par rapport aux compétences de la mairie.

DOMAINE	IDÉES DE PROJETS SÉLECTIONNÉES
 É c o n o m i e	1> Construction d'un complexe abattoir-marché à bétail à La Bruyère 2> Construction d'un complexe sportif 3> Construction d'une gare routière à Camp-Louise 4> Construction d'un cimetière dans la 5 ^e section communale 5> Réhabilitation des sites touristiques
 Environnement	6> Conservation de sol et reboisement dans les six sections communales 7> Traitement et correction des rivières et ravines dans la commune 8> Projet de recrutement et de formation de douze agents forestiers pour les six sections communales 9> Construction de 70 toilettes publiques dans les six sections communales et le centre-ville 10> Mise en place de six microforêts dans les six sections communales
 Infrastructure	11> Construction du Lycée Jean Louis Pierrot 12> Réhabilitation de 25 km de route intercommunale (Soufrière, centre-ville) 13> Construction d'un centre technique professionnel dans la commune 14> Construction de places publiques (centre-ville, 1 ^e , 3 ^e , et 4 ^e section communale) 15> Construction de quatre centres sportifs (centre-ville, 1 ^e , 3 ^e , 4 ^e section communale)

Le comité thématique sur l'économie a choisi la construction d'un cimetière dans la 5^e section communale comme une des idées de projets prioritaires.



Une fontaine de l'Acul.



- Santé et assainissement**
- 16> Construction d'un centre de santé materno-infantile à Flaville
 - 17> Construction d'un centre de santé à lits publics à Soufrière
 - 18> Réhabilitation, renforcement et extension du système d'adduction d'eau de Grand-Fond
 - 19> Construction d'un centre de santé publique sans lits à Coupe-à-David
 - 20> Construction d'un complexe de puits artésiens avec réservoir et fontaines de distribution à Matonne



- Urbanisme**
- 21> Électrification des sections communales, notamment la périphérie du centre-ville (Bas et Haut du Bourg, Makaty, cité Federme, Cagnette) et mise en place de lampadaires pour les sections non électrifiées
 - 22> Réfection des façades et alignement des trottoirs
 - 23> Construction des entrées de la ville (Mathone, Cagnette et Île-Adam)
 - 24> Mise en place d'une police communale pour la réglementation des véhicules
 - 25> Identification des rues et numérotage des maisons des six sections communales



- Protection civile et sécurité publique**
- 26> Création d'un COUC (centre d'Opération d'Urgence communal)
 - 27> Élaboration d'un plan de contingence communal
 - 28> Création d'un service de sapeurs-pompiers communal
 - 29> Réglementation de la circulation des motos
 - 30> Aménagement des tronçons de routes menant aux abris provisoires

Après les débats et les commentaires, l'ensemble des participants ont, par vote, déterminé la priorisation des idées de projets. Ainsi les **12 projets** ayant reçu le plus de votes ont été retenus comme les plus urgents. Nous présentons ainsi dans le tableau ci-dessous la liste des projets prioritaires de la commune de l'Acul-du-Nord

TABLEAU 4> LISTE DES IDÉES DE PROJETS PRIORITAIRES

DOMAINE	PROJETS PRIORITAIRES
Infrastructures	1> Construction du Lycée Jean Louis Pierrot
Urbanisme	2> Électrification de la commune notamment la périphérie du centre-ville (Bas et haut du Bourg, Makaty, cité Federme, Cagnette) et mise en place de lampadaires pour les sections communales non électrifiées
Environnement	3> Conservation de sols et reboisement dans les six sections communales
Économie	4> Construction d'un complexe abattoir-marché à bétail à La Bruyère
Urbanisme	5> Identification des rues et numérotage des maisons des six sections communales
Protection civile	6> Création d'un COUC (centre d'Opération d'Urgence communal)
Infrastructures	7> Réhabilitation de 25 km de route intercommunale (Soufrière, centre-ville)
Économie	8> Réhabilitation des sites touristiques
Santé et de l'assainissement	9> Construction d'un centre de santé materno-infantile à Flaville
Santé et de l'assainissement	10> Construction d'un centre de santé publique à lits à Soufrière
Environnement	11> Traitement et correction des rivières et ravines dans la commune ;
Environnement	12> Construction de 70 toilettes publiques dans les six sections communales et le centre-ville ;

En dernier lieu, les membres des comités techniques mixtes ont participé à deux ateliers de collecte d'informations servant à l'ébauche des fiches techniques des projets prioritaires. Ces informations collectées ainsi que les données complémentaires recueillies lors des visites de terrain ont permis à l'équipe technique de finaliser les fiches techniques de projets prioritaires, présentées ci-dessous.



1 > Construction d'un complexe marché-abattoir à bétail à La Bruyère

Emplacement du marché-abattoir à La Bruyère.

LOCALISATION

La Bruyère, le lieu d'implantation du projet est l'une des dix-sept habitations qui composent la section communale de Grande Ravine.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET

38 millions de gourdes

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'agriculture et l'élevage prédominent à l'**Acul-du-Nord**. C'est la **2^e commune** en importance dans la **commercialisation du bétail** du département du **Nord**. Cependant, les éleveurs et les commerçants de la municipalité ne disposent pas d'infrastructures appropriées pour procéder à l'abattage du bétail dans des conditions répondant aux normes sanitaires établies, et pour conditionner la viande destinée à la vente.

Le présent projet est conforme aux priorités du Gouvernement, avec le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP), qui met l'accent sur le développement des infrastructures pour soutenir la croissance et l'amélioration du cadre de vie ainsi que la promotion de la stabilité macroéconomique.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Un marché-abattoir est construit et opérationnel;
- un système de maintenance et de gestion est mis en place;
- les commerçants et les autres acteurs membres de la population bénéficiaire sont sensibilisés aux bonnes pratiques sanitaires et environnementales;
- les consommateurs sont assurés d'un approvisionnement régulier en viande saine de bétail abattu dans des conditions sanitaires acceptables;
- de nombreux emplois permanents sont créés;
- la pauvreté est réduite et la sécurité alimentaire améliorée;
- les revenus des ménages augmentent;
- les échanges commerciaux intercommunaux et régionaux augmentent;
- les recettes fiscales augmentent.

2> Réhabilitation des sites touristiques et historiques

a) Campêche

LOCALISATION

Habitation de Campêche, 2^e section Basse Plaine, commune de l'Acul-du-Nord

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

D'une superficie de 36,56 km², la 2^e section de la commune de l'Acul-du-Nord compte seize habitations dont l'habitation de Campêche et huit localités. Elle a une population estimée à plus de 20 688 habitants. L'agriculture, l'élevage et le commerce sont les principales activités économiques de l'habitation Campêche.



Une place publique rendant hommage à Mackandal sera construite à Campêche.

Lakou Kanpèch est parmi les **sites historiques** et touristiques les **plus fréquentés** de la commune de l'Acul-du-Nord. C'est aussi un lieu stratégique où, sous le leadership de Mackandal, les esclaves préparèrent toutes les activités et cérémonies vodou devant conduire à la libération des esclaves et à l'indépendance nationale.

Cependant, il n'existe **pas** à Campêche de **lieu public** approprié où les enfants, les jeunes et les adultes, filles et garçons peuvent se retrouver pour discuter, se détendre et se divertir.

La réalisation de ce projet facilitera l'épanouissement des jeunes et les rencontres sociales. La construction de la **place publique de Mackandal** élargira la gamme d'opportunités et d'offres de la commune en termes de services touristiques. Ce sera aussi un **mémorial** en l'honneur de **Mackandal**, une figure emblématique de la lutte pour l'émancipation des esclaves.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET

10 millions de gourdes

Le projet est conforme au Plan stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le Plan directeur du Tourisme, le Document de Stratégie nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) et aux priorités du Gouvernement qui visent la construction des infrastructures d'accueil et de divertissements, la création d'emplois et la promotion du tourisme.

RÉSULTATS ATTENDUS

- ▶ Une place publique est construite et exploitée;
- ▶ les infrastructures de base, d'accueil et de loisirs de la commune de l'Acul-du-Nord sont améliorées;
- ▶ les enfants, les jeunes et les adultes, filles et garçons, ont accès à un lieu de détente et de convivialité;
- ▶ le milieu urbain est embelli;
- ▶ la commune devient plus attrayante.

b) Camp-Louise

LOCALISATION

1^{re} section communale Camp-Louise, commune de l'Acul-du-Nord

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

D'une superficie de 24,48 kilomètres carrés, la 1^{re} section communale de l'Acul-du-Nord comprend 4 habitations et 19 localités. Sa population est estimée à plus de 8 491 habitants. L'agriculture, l'élevage et le commerce sont les principales activités économiques des communautés locales.

La **plage S^t Michel** s'étendant sur **7 km**, peu profonde à plus de cent mètres du rivage, est l'une des plus **attrayantes** de la zone. Elle présente des **atouts majeurs** favorisant l'implantation d'activités touristiques et de plein air et des retombées économiques génératrices d'emplois.



Cependant, cette plage subit les méfaits de diverses formes de **pollution** d'origine domestique, agricole, etc. Les rejets de matières plastiques et autres débris affectent la beauté du paysage, la plage et le milieu en général.

La mise en œuvre de ce projet contribuera à la **valorisation du site**. L'aménagement de la plage S^t Michel élargira la gamme d'opportunités et d'offres de la commune en termes de services publics à offrir à la population.

Le projet contribuera aussi à la réduction de la pauvreté, résultant essentiellement de la **création d'emplois** dans les domaines du **tourisme** et de la gestion des infrastructures d'accueil et de l'environnement. L'amélioration du cadre de vie environnemental de Camp-Louise et de la qualité de vie des riverains demeure le principal acquis dont bénéficieront les communautés.

Le projet est conforme avec le Plan stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le Plan directeur du Tourisme, le Document de Stratégie nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) et aux priorités du Gouvernement qui visent la protection de l'environnement, la création d'emplois et la promotion de l'investissement privé et du tourisme.

La plage de S^t Michel, exemple de la dégradation à gauche, un bar à droite.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET

20 millions de gourdes

RÉSULTATS ATTENDUS

- Les infrastructures de base d'accueil et de loisirs de la commune de l'Acul-du-Nord sont améliorées ;
- la plage S^t-Michel est totalement aménagée et des bungalows sont construits avec toutes les commodités nécessaires pour héberger les visiteurs ;
- les bungalows répondent aux normes de sécurité et de qualité ;
- le site touristique de Camp-Louise est réhabilité et l'environnement de la plage S^t-Michel est reboisé ;
- une stratégie de marketing et de promotion pour la commune de l'Acul-du-Nord est élaborée et mise en application par les associations locales et la Mairie de l'Acul-du-Nord ;
- l'assiette fiscale de la mairie est élargie.



3> Conservation de sols et reboisement dans les sections communales

LOCALISATION



Les six sections communales

CONTEXTE ET JUSTIFICATION



Dans les sections communales de l'Acul-du-Nord, particulièrement les versants cultivés, les rares **espaces boisés** identifiés sont confinés dans les **vallées**. Avec le temps, on a assisté à une dégradation progressive de l'environnement du milieu, caractérisée surtout par le phénomène de **déboisement** des versants par les communautés locales dans les zones d'altitude pour répondre à leurs besoins les plus urgents.

En effet, l'action érosive des pluies aggravée par les mauvaises pratiques culturelles, l'utilisation intensive de charbon de bois comme source d'énergie, la coupe anarchique des arbres pour la construction et la fabrication des meubles, l'absence de politiques cohérentes en matière d'aménagement du territoire, d'énergie et de protection de l'environnement entraînent une dégradation alarmante des sols.

Consciente de cette dégradation accélérée des versants et de l'impérieuse nécessité de renverser le processus, la population, en particulier les cultiva-

teurs et les autorités locales, en atelier consultatif, dans le cadre du PFC de l'Acul-du-Nord, ont priorisé ce projet de conservation de sols et de reboisement dans les six sections communales.

La nécessité de protéger l'environnement en mettant un **frein** au processus de **dégradation** accélérée des **sols** des bassins versants de la commune définit la portée réelle du projet. Les principales activités économiques des sections communales reposent sur l'agriculture. Le projet offre la possibilité aux cultivateurs de tirer davantage de revenus des activités agricoles d'un sol régénéré et reboisé et aux citoyens de l'Acul-du-Nord un meilleur cadre physique de vie. De plus, il s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), du Plan d'Actions départemental pour l'Environnement et le Développement durable du Nord (PADEDD) et du Document de Stratégie nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) qui vise la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et la création d'emplois.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



90 millions de gourdes

RÉSULTATS ATTENDUS



- ▶ deux pépinières communales économiquement viables et pérennes totalisant 600,000 plantules, dont 200,000 fruitières et 400,000 forestières, sont aménagées dans la commune de l'Acul-du-Nord;
- ▶ environ 800 hectares de terre des bassins versants surplombant les six sections communales sont préservés par la mise en place de structures antiérosives et la plantation d'arbres forestiers et fruitiers;
- ▶ environ 50 pépiniéristes sont formés;
- ▶ le service de contrôle de la coupe d'arbres de la Mairie de l'Acul-du-Nord est mis en place;
- ▶ 25 agents forestiers recrutés, formés et opérationnels dans les aires aménagées;
- ▶ environ 600,000 arbres dont 200,000 fruitiers et 400,000 forestiers sont plantés, sur une période de 5 ans, dans les aires affectées des bassins versants;
- ▶ changement de comportement des paysans dans les zones cibles.



4> Traitement et correction des rivières et ravines dans la commune

LOCALISATION

Les six sections communales

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La commune de l'Acul-du-Nord fait face à une **dégradation** accélérée de son **écosystème**, imputable à la coupe anarchique d'arbres et une mauvaise occupation du sol du milieu. Ce problème prend chaque jour des proportions de plus en plus alarmantes, rendant les zones touchées vulnérables, avec les risques constants d'**inondations** et de **glissements de terrain**.

Les six sections communales sont densément peuplées. Leur urbanisation sauvage actuelle prend peu en compte les risques mentionnés antérieurement. Les dégâts provoqués par les débordements récurrents des ravines et rivières concernent aussi bien les cultures que les habitations. Ils illustrent la grande fragilité de cette commune.

Ce projet de **correction de ravines** et de **rivières** est une initiative de la mairie de l'Acul-du-Nord dans le cadre de son Plan de Financement communal, élaboré avec l'appui de l'USAID/LOKAL+ suite à un processus de planification participative entre les autorités locales et les secteurs de la société civile.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET

50 millions de gourdes

Ces différents acteurs s'attendent à un **environnement** mieux **protégé**, une amélioration des conditions de vie dans la commune et des services publics adaptés aux besoins de la collectivité. Les personnes ressources de la société civile espèrent aussi participer aux activités du projet et à l'exécution des différents travaux prévus.

RÉSULTATS ATTENDUS

- La portée et l'envergure des interventions sur chaque ravine d'importance sont déterminées et les mesures appropriées sont appliquées;
- Les lits des principales rivières sont reprofilés et les berges stabilisées;
- Les pertes causées par les débordements répétés des ravines et des rivières en période d'averses diminuent considérablement;
- Un changement de comportement de la population vivant à proximité des ravines et des rivières est constaté (population plus vigilante aux risques d'inondations et réagit mieux aux alertes de la protection civile en période d'averses);
- Des emplois sont créés dans la commune pendant l'exécution des travaux.

5> Réhabilitation de 25 kilomètres de route en terre battue



LOCALISATION



Ce projet concerne environ 25 Kilomètres répartis sur l'ensemble du territoire de la commune comme suit :

- 1> tronçon Belle Hôtesse à St Michel, **5 km** ;
- 2> tronçon centre-ville à Grison-Garde en passant par La Bruyère, **10 km** ;
- 3> tronçon La Bruyère à Soufrière, **4 km** ;
- 4> tronçon Lassoudray à Coupe à David, **3 km** ;
- 5> tronçon La Bruyère à Grosse Roche, **3 km**.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



50 millions de gourdes

CONTEXTE ET JUSTIFICATION



La commune de l'Acul-du-Nord dispose d'un réseau routier reliant le centre-ville aux sections communales. Cependant, les différents tronçons de route en terre battue présentent un **tracé aléatoire**, en dehors de toutes normes de conception et n'offrent aucun confort aux usagers. Ils ne font que suivre le **sillage des pistes** existantes. Difficiles d'accès

par temps de pluie, ils sont traversés par les rivières et les ramifications de certaines ravines.

Ces tronçons présentent un **risque élevé d'accidents**, en particulier pour les **taxi-motos**. C'est d'ailleurs le moyen de transport le plus utilisé par les usagers. Le **faible** taux de **fréquentation** des **véhicules** est justifié par le niveau de **dégradation** avancée de ces **infrastructures routières**. Cet état de fait a des répercussions significatives sur la **qualité de vie** en général dans les sections communales (pertes de denrées agricoles, accidents imputables au mauvais état de la chaussée, etc.)

La population de la commune est majoritairement rurale (85%). La réhabilitation de ces différents tronçons de route facilitera le déplacement de la population et le **transport** des **denrées agricoles** en **période pluvieuse** (plus de 6 mois sur 12). Elle favorisera de ce fait la **commercialisation** des produits agricoles en tout temps et une augmentation des revenus des communautés locales.

En somme, la réalisation de ce projet aura des **incidences positives immédiates** sur l'amélioration des conditions de vie de la population.

RÉSULTATS ATTENDUS



- Les tronçons de route sus-mentionnés ainsi que les ouvrages de traversée seront aménagés selon les normes de conception et d'exécution de travaux publics en vigueur ;
- en temps de pluie, les denrées agricoles périssables pourront être acheminées rapidement vers le centre urbain et les communes avoisinantes ;
- le déplacement des populations vers le centre urbain et entre les sections communales sans délai, avec un minimum de risques et un meilleur confort sera un acquis appréciable ;
- l'aménagement de ces tronçons de route induira la création de nouveaux emplois (petits commerces, nouveaux services implantés dans la zone).

Le déplacement est difficile et risqué en période de pluies entre sections communales.





6> Construction d'un bâtiment devant loger le Lycée Jean-Louis Pierrot de l'Acul-du-Nord

LOCALISATION



L'édifice du lycée sera construit dans le centre-ville de l'Acul-du-Nord (sur la rue principale, au bas du Bourg).

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



75 millions de gourdes

CONTEXTE ET JUSTIFICATION



La commune de l'Acul-du-Nord a une population estimée à 53 353 habitants, **majoritairement jeunes** (60%). Le nombre d'écoles du niveau secondaire (actuellement 13) ne répond pas à la demande de scolarisation de la commune. De ce fait, bon nombre de parents se trouvent dans l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école dans d'**autres communes**, en particulier au Cap-Haïtien. La plupart des enfants issus des couches vulnérables et défavorisées sont contraints de **discontinuer** leurs **études** classiques, ce qui augmente le taux de **décrochage scolaire** durant la période de transition entre le 2^e et le 3^e cycle fondamental.

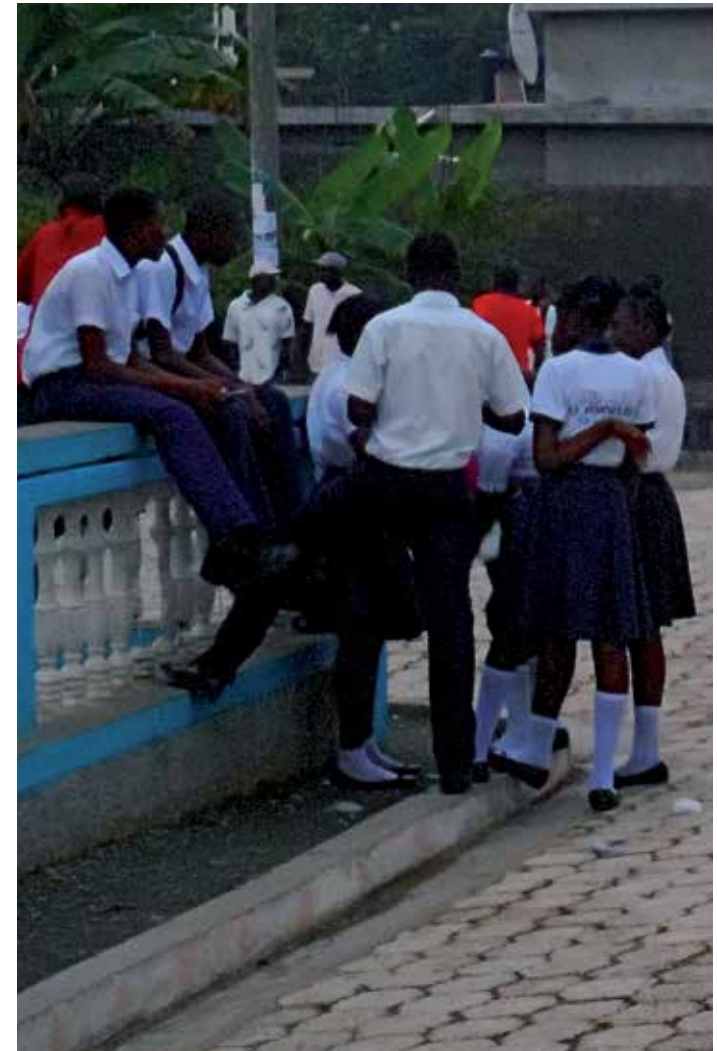
Le **seul lycée** existant dans la commune a une faible capacité d'accueil. Le bâtiment ne convient pas (état de **délabrement** avancé). Les salles de classe ne répondent pas aux normes du MENFP. Le nombre d'élèves par salle de classe est au-dessus du maximum établi par le ministère. Aucun espace adéquat n'est dédié à la direction et au corps professoral. En outre, aucun matériel didactique adapté n'est disponible. Ce qui rend l'environnement peu propice à l'enseignement et à l'apprentissage.

Pour remédier à ces contraintes, la construction d'un bâtiment répondant aux normes exigées par le Ministère serait une initiative viable dans le cadre du processus visant à l'amélioration du niveau de l'enseignement dans la commune. Un cadre physique adéquat et du matériel didactique adapté aideront donc à maintenir les enfants dans leur milieu et leur famille favorisant ainsi leur apprentissage classique et leur chance de réussite.

RÉSULTATS ATTENDUS



- Construction d'un lycée de quatorze salles de classe répondant aux normes sécuritaires et au standard de génie scolaire du MENFP ;
- équipements et matériels didactiques acquis et rendus disponibles ;
- environ 1 200 élèves scolarisés dans des conditions d'apprentissage adéquates ;
- réduction du nombre d'élèves contraints de poursuivre leurs études secondaires dans les communes avoisinantes, en particulier au Cap-Haïtien ;
- la scolarisation des enfants des couches défavorisées facilitée ;
- création d'emplois dans la commune.



Quelques étudiants sur la place publique de l'Acul.

7> Électrification et éclairage des six sections communales de l'Acul-du-Nord



L'éclairage des rues et routes réduit le taux d'accidents nocturnes.

LOCALISATION



La périphérie du centre-ville (Bas et Haut du Bourg, Makaty, cité Federme, Cagnette) et les zones non électrifiées, ni éclairées. Ce projet concerne l'ensemble des six sections communales de l'Acul-du-Nord :

- électrification par l'EDH des **axes routiers** majeurs, notamment ceux de la **périphérie** du centre-ville (Bas et Haut du Bourg, Makaty, cité Federme, Cagnette);
- éclairage par l'implantation des **lampadaires** solaires dans les 93 localités, les 148 habitations et les deux quartiers (Camp-Louise et Soufrière) de la commune.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



75 millions de gourdes

CONTEXTE ET JUSTIFICATION



La commune d'Acul-du-Nord se situe au cœur d'une région d'importance du département du Nord. Baignée au nord par l'océan Atlantique, elle est limitrophe des communes de Dondon, de Marmelade, de Bas-Limbé, de Limbé et de Plaine-du-Nord. En pleine croissance, cette municipalité, à l'instar des autres régions du pays, fait face à un **rationnement** dras-

tique d'**énergie électrique freinant son essor économique** et son développement harmonieux.

Ce projet proposé et priorisé par la population lors de l'élaboration du Plan de Financement des Services publics communaux (PFC) répond à un besoin urgent de services publics : électricité et éclairage de voies et lieux publics. Le fonctionnement des institutions, des foyers, des commerces, des industries de la commune, en dépend fortement.

RÉSULTATS ATTENDUS



- ▶ Un diagnostic établissant l'état des lieux et les besoins détaillés de la commune en électricité et éclairage;
- ▶ l'amélioration des conditions de déplacement des communautés à la tombée de la nuit;
- ▶ le renforcement de la sécurité nocturne et la réduction des actes de délinquance liés à l'obscurité;
- ▶ l'augmentation progressive des activités socioéconomiques nocturnes;
- ▶ l'embellissement de la commune;
- ▶ la diminution du taux d'accidents nocturnes;
- ▶ l'amélioration des conditions d'apprentissage des jeunes, le soir venu;
- ▶ la création d'emplois.

8> Identification des rues et numérotage des maisons dans les sections communales de l'Acul-du-Nord

LOCALISATION

Le projet concerne l'ensemble des six sections communales de l'Acul-du-Nord.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET

18 millions de gourdes

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Commune de l'Acul-du-Nord, d'une superficie de 186.4 kilomètres carrés selon l'IHSI, est en proie à une croissance démographique significative et exige des outils de gestion territoriale modernes, efficaces et adaptés pour pouvoir assurer d'un développement harmonieux et durable, tel que prôné par l'État haïtien et ses partenaires internationaux.

Présentement, la **municipalité** de l'Acul-du-Nord ne dispose **pas** des **données fiables** quant à sa population et l'**organisation de son territoire**, son réseau routier, sa trame urbaine et son patrimoine bâti. Ce qui complique les rapports entre l'administration communale et le contribuable.

Ce projet d'**enquête toponymique**, d'identification des voies et de numérotage des maisons communales revêt une **importance capitale** dans la mesure où il permettra aux organisations, aux organismes nationaux et internationaux, aux institutions financières, commerciales et autres services d'harmoniser leurs rapports avec les interlocuteurs locaux à travers un système de repérage assez fiable.

Un jeune Aculois pose sur l'une des voies du centre à identifier.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Une meilleure connaissance du territoire communal;
- Un adressage visible, lisible et clair des voies et du bâti;
- Une meilleure définition du mode de repérage se basant sur la dénomination des voies et les numéros du bâti;
- L'autonomie des visiteurs nationaux et étrangers de la commune dans leur déplacement et l'utilisation des voies publiques en tout temps;
- Le renforcement du sentiment de sécurité par un mode de repérage efficace;
- L'embellissement de la commune;
- Une meilleure gestion de la circulation automobile.

9> Construction d'un centre de santé materno-infantile à Flaville

LOCALISATION

Le centre de santé sera implanté à Flaville, localité de la deuxième section communale de Basse Plaine.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET

45 millions de gourdes

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Flaville est une localité de la deuxième section communale d'Acul-du-Nord. Elle est située au **centre** et à la **croisée** des **grandes agglomérations** de la commune. Elle partage des limites administratives avec au moins trois autres sections communales et est traversée par la principale route d'accès aux autres zones et localités limitrophes.

Elle comprend une partie urbaine, 16 habitations et 8 localités en milieu rural. Sa superficie est de 34,68 km², soit plus de 20% des 171,21 km² du territoire de la commune.

La population de Flaville est estimée à 20 688 habitants représentant près de 39% de la population de la commune, soit 9 394 en milieu urbain et 11 294 en milieu rural. Les femmes sont au nombre de 10 342 et les hommes de 10 346. (IHSI, *Données socio-démographiques, 2012; inventaire des ressources*

et des potentialités; sections communales et villes de la République d'Haïti).

Les besoins en soins de santé de base se font de plus en plus sentir dans la commune d'Acul-du-Nord, en particulier pour les femmes. En effet, il n'existe **aucune structure** de santé de **proximité** dispensant des soins de santé **obstétricaux** et **gynécologiques**. Or, l'explosion démographique est palpable. La population est passée de 44 000 en 2005 à plus de 53 000 en 2012. Ce qui se traduit en une forte activité génésique des femmes de la commune.

Par ailleurs, les femmes y représentent environ la moitié des habitants et la population en âge de **procréer** est estimée à plus de **54%**. Le pourcentage de femmes de la zone dont l'accouchement s'est déroulé dans un établissement de santé reste très faible. Pour avoir accès à ces soins de santé de base, elles sont contraintes de se rendre à Milot ou au Cap-Haïtien.

Bref, la couverture en soins de santé, notamment en soins materno-infantiles demeure faible, voire inexistante dans la commune d'Acul-du-Nord. Ce qui induit à la fois des déplacements sur de longues distances pour y avoir accès et un faible taux de visites

prénatales, d'accouchements médicaux assistés, de délivrances en milieu hospitalier et de visites postnatales.

RÉSULTATS ATTENDUS

- ▶ Le centre de santé materno-infantile de Flaville est construit avec des services de consultation fonctionnels assurant la prestation de soins de santé de qualité aux femmes et aux enfants de la commune et des zones avoisinantes ;
- ▶ un laboratoire d'analyses médicales moderne est fonctionnel ;
- ▶ des intrants, équipements et médicaments sont disponibles pour répondre aux besoins des bénéficiaires ;
- ▶ un système d'énergie hybride est installé dans le centre de santé ;
- ▶ des professionnels de santé spécialisés et des cadres administratifs qualifiés et disponibles sont affectés au centre ;
- ▶ des ressources financières suffisantes sont allouées et bien gérées ;
- ▶ Le nombre de cas de décès liés au manque d'accès aux soins de santé maternels et infantiles est diminué de 55 %, à court terme, au niveau de la commune.

L'atelier thématique de santé et assainissement en plein travail sur les fiches signalétiques pendant l'élaboration du PFC de l'Acul-du-Nord.





10> Construction d'un centre de santé publique à lits à Soufrière

LOCALISATION

Le centre de santé sera localisé à Soufrière, sixième section communale de l'Acul-du-Nord.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Soufrière est la sixième section communale d'Acul-du-Nord. Elle comprend une zone urbanisée, 86 habitations et 6 localités en milieu rural. Sa superficie est de 35,45 km², ce qui représente plus de 20% des 171,21 km² du territoire de la commune. Sa population est estimée à 7 044 habitants, soit environ 14% de la population de la municipalité; (IHSI, *Données socio-démographiques 2012; inventaire des ressources et des potentialités; sections communales et villes de la République d'Haïti*).

Soufrière dispose de deux infrastructures de santé : d'une part, un **dispensaire** construit en 2011 par l'organisation Grow Project de concert avec le Groupe Konbit Sante de l'Hôpital Justinien. Cependant depuis sa construction, le dispensaire est **dysfonctionnel**, ne possédant aucun matériel et aucun personnel de santé n'y est affecté. De plus, le MSPP juge la **construction inadaptée** aux activités de prestation de soins de santé. La deuxième infrastructure est un **Centre de Traitement de Choléra** construit par La Mairie de la commune lors d'une flambée de l'épidémie en 2011. Mais, il est très exigü et ne répond pas aux normes requises.

Six agents de santé et six matrones formés en 2012 et engagés par le MSPP sont recensés pour

toute la section communale. Les seules activités de prestations de soins de santé demeurent les **cliniques mobiles**, les **visites domiciliaires** et la **vaccination** dans les 24 postes de rassemblement. Entretemps, la communauté fait face aux maladies et aux **flambées d'épidémies** comme la malaria, le chikungunya, la typhoïde, la grippe, les ist, le choléra etc. La dernière épidémie de choléra a profondément affecté la communauté avec un taux record de mortalité. Le nombre de victimes par jour atteignait 6 à 8 personnes en 2011.

La **couverture sanitaire** reste donc **inadéquate** dans un environnement où les besoins sont de plus en plus pressants. En conséquence, la population doit parcourir de longues distances pour accéder aux soins de santé. Il en résulte la pratique de l'automédication par bon nombre de malades. D'autre part, la plupart des gens se tournent vers la médecine traditionnelle et les charlatans.

La section communale **Soufrière** est enclavée et **isolée** du reste de la commune par des **barrières géographiques** naturelles. En période d'**averses**, le **déplacement** des riverains et le **transport** du bétail et des denrées agricoles sont complètement **interrompus**. Les deux voies d'accès existantes consistent en un sentier qui la relie à la Bruyère et

le lit de la rivière de Soufrière qui se jette dans la rivière de Limbé. Ce qui constitue un énorme défi au déplacement des habitants et à leur accès aux soins de santé de base. En cas d'urgences, les patients sont transportés dans des conditions inappropriées et peu sécuritaires (motocyclettes, brancards, portes, cadres, dos d'animaux) sur de longues distances. Le temps de marche nécessaire pour atteindre l'établissement de santé le plus proche, dans un rayon moyen de 16 km, à travers des sentiers abrupts et les lits des rivières, est estimé à environ 4 heures.

Selon les participants aux ateliers thématiques du PFC, les services et **soins de santé de base** sont très **peu accessibles** aux habitants de Soufrière. Ce problème est dû à l'absence de structures sanitaires publiques de proximité, l'absence de personnel médical du secteur public, l'inexistence de pharmacies communautaires, de laboratoires, d'équipements sanitaires et l'éloignement des services de soins par rapport à la zone. Ce qui a des incidences néfastes sur la santé et la vie de la population.

En outre, le déficit de formation et d'information de la population en matière de santé induit la **propagation** rapide des **épidémies**, les **complications**, la chronicité de pathologies banales et guérissables, l'augmentation du nombre de cas de maladies, du taux de prévalence et de mortalité.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET 
50 millions de gourdes

Le Centre de Traitement du Choléra à Soufrière, construit par la mairie, est exigu et ne répond pas aux normes requises.



RÉSULTATS ATTENDUS



- ▶ le centre de santé de Soufrière est construit avec des services de consultations fonctionnels assurant la prestation de soins de qualité à la population de la sixième section communale et des agglomérations avoisinantes ;
- ▶ un laboratoire d'analyses médicales moderne est fonctionnel ;
- ▶ des intrants, équipements et médicaments sont disponibles pour répondre aux besoins des bénéficiaires ;
- ▶ un système d'énergie hybride est installé dans le centre de santé ;
- ▶ des professionnels de santé et des cadres administratifs qualifiés et disponibles sont affectés au centre ;
- ▶ des ressources financières suffisantes sont allouées et bien gérées.
- ▶ le nombre de cas de décès liés au manque d'accès aux soins de santé de base diminue, à court terme, dans la commune d'Acul-du-Nord.

Un des sites identifiés pour la construction d'une toilette publique.

11 > Construction de 70 toilettes publiques dans la commune de l'Acul-du-Nord

LOCALISATION

L'étude technique déterminera le nombre de blocs par site retenu. Cependant les participants aux ateliers thématiques du PFC ont déjà identifié plus de **20 sites** éventuels de localisation de ces **blocs sanitaires**.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET

12 millions de gourdes

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

À défaut d'avoir à leur disposition des toilettes dans les lieux publics, la population utilise l'environnement de la commune. Il en résulte une **dégradation** de l'**environnement** et de l'**hygiène** de vie de la population, développant ainsi le risque de maladies.

Ils utilisent donc pour se «soulager» un simple trou à ciel ouvert ou l'environnement immédiat. Il en

résulte la **pollution** de l'air, de l'eau et de la nappe phréatique par les **matières fécales**.

Or, des **milliers** de **visiteurs** fréquentent régulièrement les **plages** de la commune et les sites touristiques. Certains **marchés** publics de la commune attirent des milliers de **marchands** et de **consommateurs**.

Soucieux de cette **nécessité de salubrité**, d'hygiène du milieu, d'assainissement et de préservation de l'environnement, les participants aux ateliers thématiques du PFC et les autorités municipales ont priorisé ce projet de construction de toilettes dans les lieux publics.

Le projet aura des avantages significatifs dont la préservation de l'environnement et l'amélioration de

la qualité de vie, conduisant à un meilleur bien-être de la population. Le projet contribuera également à l'amélioration des conditions sanitaires, hygiéniques et environnementales de la commune et de la qualité de vie.

RÉSULTATS ATTENDUS

- l'implantation, conformément aux normes de conception et environnementales, de 70 toilettes dans des lieux publics de la commune;
- la formation d'officiers sanitaires et la mise à leur disposition des équipements et outils nécessaires pour assurer la gestion et l'entretien de ces toilettes publiques;
- l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement.



12> Construction d'un bâtiment devant loger le Centre d'opérations d'urgence communal (COUC) de la commune de l'Acul-du-Nord

LOCALISATION

Flaville, localité de la 2^e section communale

COÛT ESTIMATIF DU PROJET 25 millions de gourdes environ

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Flaville est une localité de la 2^e section communale de l'Acul-du-Nord. Elle se trouve à la croisée des grandes agglomérations de la municipalité, la seule à partager des limites administratives avec au moins trois autres sections. Située au centre de la commune, elle est desservie par la principale route reliant toutes les sections communales. Elle comprend une zone urbanisée, 16 habitations et 8 localités en milieu rural. Sa superficie est de 34,68 km², soit environ 20% des 171,21 km² formant le territoire de la commune. Sa population totale est estimée à 20 688 habitants représentant environ 39% de la population de la commune.

L'Acul-du-Nord est une commune à la fois dominée par les **plaines** et les **mornes**, possédant un **relief** assez **mouvementé** et ayant des pentes dépassant parfois les 60% (CNIGS, 2009). De plus, les **modifications** subies par le milieu au cours des ans, à travers l'**exploitation** des **parcelles** cultivables – en particulier, le retrait des cultures caféières et leur remplacement progressif par des cultures sarclées comme le haricot et l'igname – ne font qu'accélérer le processus de **dégradation** de l'**environnement**. Ce phénomène est aggravé par le **déboisement** intensif généralisé, qui affecte tout le territoire communal et témoigne du niveau de vie de plus en plus précaire de la population.

Par ailleurs la **saison pluvieuse** est relativement **longue** (trois à quatre mois), augmentant considérablement les risques d'inondations dans les zones de plaines (Camp-Louise, Bas-Acul, Mornet, La Bruyère) situées à l'exutoire d'un grand bassin versant. De plus, les nombreux cas d'**éboulements** répertoriés dans certaines localités font des sections communales concernées des zones à risque.

Par le passé, la municipalité a connu d'importantes inondations et des glissements de terrain assez révélateurs de la **vulnérabilité** du milieu. On peut rappeler certains événements récents :

- X cyclone Jeanne en 2004** : tronçon de route reliant La Bruyère à l'Acul et la 3^e section communale coupé; dégâts matériels considérables, pertes de bétail, récoltes et maisons détruites;
- X cyclone Anna en 2008** : plusieurs tronçons de routes coupés, dégâts considérables en bétail, récoltes et maisons détruites;
- X cyclone Sandie en 2011** : inondations et glissements de terrain;
- X pluies diluviennes**, orages et foudre en **août 2014** occasionnant la mort d'une personne
- X fortes pluies** du début de **novembre 2014** : routes et ponts démolis; pertes de bétail et de jardins potagers; maisons et écoles endommagées; plus de 500 familles sinistrées.

Il est donc primordial d'œuvrer au **renforcement** des dispositifs de **prévention**, d'organiser les mécanismes de **réponse** en cas de **désastres**, tenant compte des leçons apprises et de s'assurer de l'applicabilité et de l'efficacité des méthodes, dans le cadre d'une politique de développement communal axé sur la gestion des risques et désastres. D'où la nécessité d'organiser les mécanismes de réponse dans la commune.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Le fonctionnement du Comité de Protection civile de la commune est facilité et renforcé;
- la population bénéficie de réponses directes rapides et efficaces en cas de catastrophes naturelles;
- les pertes en vies humaines et matérielles en cas de catastrophes naturelles diminuent considérablement;
- la population est mieux informée et formée sur certains phénomènes (incendies, cyclones/ouragans, pluies diluviennes, glissements de terrain, inondations, foudre, accidents divers et séismes).



NATURE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES, STRATÉGIES DE FINANCEMENT, MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le Plan de Financement des Services publics communaux de l'Acul-du-Nord permet de définir un programme d'actions à travers un ensemble de projets de services publics. Suivant une approche participative clairement définie, l'administration communale et la population bénéficiant d'une assistance technique de LOKAL+ ont priorisé **douze** idées de projets. Ces **idées de projets** deviennent donc, à travers les fiches techniques, des **instruments de planification des investissements** du **Conseil communal**. Ces projets guident ainsi leurs efforts vers des actions qui permettront d'améliorer le milieu et l'offre des services publics à court et moyen terme.

Ces investissements seront fonction d'abord du **budget communal** et, ensuite, de **sources externes** de financement.

La commune de l'**Acul-du-Nord** a connu, au cours de ces dernières années, une tendance à la **stagnation** relative de ses **ressources financières** : le budget de 2010-11 s'élevait ainsi à 5 111 000 gourdes, par rapport à 5 958 000 gourdes en 2012-13, soit un peu moins de **15 % d'augmentation** en deux ans.

En termes de **recettes ordinaires** (fiscales et non-fiscales), la commune avait collecté, au cours de l'année fiscale **2010-11**, environ **166 000 gourdes**. En **2012-13**, ces recettes ordinaires sont passées à plus de **363 284 gourdes**. Il est intéressant de noter que lors d'une collecte d'informations réalisée auprès de la mairie de l'Acul à la fin de juin 2014, les responsables du service fiscal signalaient avoir recensés 270 nouvelles maisons et émis 170 bordereaux pour ces maisons, tout en émettant 55 mises en demeure à l'encontre de contribuables en défaut de paiement. Ils évaluaient aussi le montant de taxes communales potentielles (CFPB, patente, autres) à quelques 240 200 gourdes.

En **décembre 2014**, LOKAL+ a estimé le **potentiel fiscal foncier (CFPB)** de la commune de l'**Acul-du-Nord** à plus de 2,5 millions de gourdes.



NATURE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES ET ESTIMATIONS FINANCIÈRES GLOBALES

Il est à noter que ces projets visent non seulement la **mise en place** des **infrastructures**, mais encore leur **exploitation**. La nature des interventions prioritaires du PFC est explicitée dans le tableau suivant, où sont indiquées les **prévisions** des **dépenses** pour les **douze projets** priorités et élaborés au cours du processus, et une **estimation** globale des **fonds à mobiliser** pour la mise en œuvre de ces projets. En plus des **coûts de construction**, on prévoit également dans ces estimations la prise en charge des coûts de **fonctionnement**.

TABLEAU 5> NATURE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES ET ESTIMATION FINANCIÈRE GLOBALE

PROJETS	MONTANT TOTAL (€)
1> Construction du Lycée Jean Louis Pierrot	75 000 000
2> Électrification de la commune notamment la périphérie du Centre-Ville (Bas et Haut du Bourg, Makaty, cité Federme, Cagnette) et mise en place de lampadaires pour les sections communales non électrifiées	75 000 000
3> Conservation de sols et reboisement dans les six sections communales	90 000 000
4> Construction d'un complexe abattoir-marché à bétail à La Bruyère	38 000 000
5> Identification des rues et numérotage des maisons des six sections communales	18 000 000
6> Création d'un COUC (centre d'Opération d'Urgence communal)	25 000 000
7> Réhabilitation de 25 km de route en terre battue	50 000 000
8> Réhabilitation des sites touristiques et historiques de Campêche et Camp-Louise	30 000 000
9> Construction d'un centre de santé materno-infantile à Flaville	45 000 000
10> Construction d'un centre de santé publique à lits à Soufrière	50 000 000
11> Traitement et correction des rivières et ravines dans la commune	50 000 000
12> Construction de 70 toilettes publiques dans les six sections communales et le centre-ville	12 000 000
TOTAL	558 000 000

STRATÉGIES DE FINANCEMENT

Des sources de financement diverses seront mises à contribution pour assurer la mise en œuvre du présent PFC. Entre autres, on peut signaler :

- le financement par la commune sur la base des **recettes fiscales** issues notamment de l'exploitation des bâtis et des équipements marchands. La municipalité s'est engagée depuis octobre 2014 dans une stratégie de mobilisation fiscale efficace permettant de répondre au moins en partie aux besoins de financement du PFC. La population bénéficiaire des infrastructures et des services publics devra s'engager aux côtés de la mairie ;
- la contribution des **agences internationales**, des partenaires techniques et financiers, des ONG, des projets nationaux de développement ;
- le financement par le **budget national** à travers les subventions de l'État central et des ministères sectoriels ;
- l'octroi de ressources financières par la **coopération décentralisée** avec les mairies d'outre-mer.

De ce fait, durant les deux premières années de l'exécution du PFC, la mairie devra rapidement développer une stratégie de **mobilisation de ressources** ciblant chacune des sources de financement citées ci-dessus. Cette stratégie consistera, selon les cas, en plaidoyer, *lobbying*, recherche et négociation de financement.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

L'étape de la mise en œuvre comprend les différentes démarches à entreprendre en vue d'opérationnaliser le PFC. Cette phase d'opérationnalisation comporte trois étapes principales : l'**exécution**, le **suivi** et l'**évaluation**.

Pour la mise en œuvre des projets, un cadre institutionnel doit être constitué. Le conseil municipal est responsable de l'exécution des projets. Toutefois, d'autres secteurs évoluant dans la commune peuvent de concert avec le conseil municipal exécuter des projets émanant du PFC au bénéfice de la population. Pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du PFC et s'assurer de sa bonne coordination, un **comité communal de participation citoyenne** dit Conseil consultatif communal (CCC) sera mis en place par la mairie à la suite d'un processus de concertation et d'échanges entre les divers secteurs et acteurs socio-économiques de la commune.

Le conseil municipal devra aussi rechercher l'**implication** des **acteurs techniques** et **financiers** dans la mise à exécution des projets. Il devra également élaborer un plan de communication pour la promotion de leur PFC.

Enfin, une **évaluation** de la **mise en œuvre** du **PFC** devra se faire lors de l'élaboration des **budgets annuels** de la **commune**. Cela donnera lieu à des ajustements et devrait améliorer la performance de mise en œuvre.



CONCLUSION

Le Plan de Financement des Services publics communaux (**PFC**) est un outil de **planification** qui permet de définir un programme d'**actions** à travers des projets liés aux **services publics**. C'est un cadre de référence devant orienter le conseil communal pour des investissements à court, moyen et long terme, en tenant compte d'abord du budget communal et ensuite d'autres sources de financement.

Sa préparation a permis aux différents acteurs (le conseil municipal, la population, les institutions d'appui-conseil) de porter leurs efforts

vers des actions qui permettent d'**améliorer** le milieu et l'offre de **services publics** aux citoyens et citoyennes de la commune.

Son élaboration est axée sur une **démarche participative** et tient compte les préoccupations et besoins de la population.

Le PFC ainsi élaboré doit être adopté, vulgarisé et mis en œuvre par le conseil municipal, aidé des acteurs de la société civile et du gouvernement central. Les **actions** programmées doivent être **suivies** et **évaluées** périodiquement en vue de s'assurer de leur efficacité.

©Tous droits réservés
Mise en pages et graphisme : Mireia Porta Arnau
mireiporta@acett.org
Juin 2015

PFC

Le PFC est le fruit d'un exercice de **planification participative** entre les autorités locales et les représentants des secteurs de la société civile.

Son objectif est d'améliorer l'offre des services publics aux Aculois et Aculoises dans le cadre d'un **développement durable**.

Le **PFC** est un document **incitatif** qui indique, comme corollaire, aux administrés **pourquoi contribuer**.

